

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Parc François Mitterrand
81160 Saint-Juéry

Exercice clos le 31 décembre 2021

Expérimentation – Loi NOTRé article 110

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes au capital
de 2 297 184 € inscrite au tableau de
l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France
et membre de la Compagnie régionale de
Versailles et du Centre
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Exercice clos le 31 décembre 2021

Expérimentation – Loi NOTR article 110

A la Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

En vertu de l'article 110 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la Cour des comptes conduit, en liaison avec les chambres régionales des comptes (CRC), une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements afin d'établir les conditions préalables et nécessaires à l'audit des comptes du secteur public local. La communauté d'agglomération de l'Albigeois a ainsi été retenue dans le cadre de ce dispositif d'expérimentation.

En accord avec la Cour des comptes, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a fait le choix de poursuivre l'expérimentation en soumettant ses états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 à un audit. Ces derniers sont composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe (ci-après les « Comptes ») et doivent être établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'aux autres instructions comptables applicables aux budgets annexes.

Les Comptes, dont la préparation et le contenu sont placés sous la responsabilité de l'ordonnateur de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et du comptable public, ont été arrêtés par la Présidente de la communauté d'agglomération.

En notre qualité de commissaire aux comptes et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre communauté d'agglomération à la suite de l'obtention du marché n°196001, nous avons effectué l'audit des Comptes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I- Diligences effectuées au cours de la mission

Nos travaux ont consisté en l'audit des Comptes devant être établis selon l'instruction comptable M57 et les autres instructions applicables aux budgets annexes.

Nous avons effectué notre audit selon les dispositions du code de commerce, les normes d'exercice professionnel et la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Un audit ne consiste pas, en revanche, à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

II- Rapport d'audit

Opinion avec réserves

En notre qualité de commissaire aux comptes et en réponse à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des Comptes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous sommes d'avis que les Comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, au regard de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi que des autres instructions comptables applicables aux budgets annexes, le patrimoine et la situation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au 31 décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fondement de l'opinion avec réserves

Tel que mentionné dans la note introductive de l'annexe des Comptes, des travaux de fiabilisation ont été mis en œuvre. A l'occasion de la réalisation de notre mission, nous avons relevé les constatations suivantes concernant certains postes des Comptes :

- Le poste Immobilisations incorporelles et corporelles et droits de retours relatifs aux biens mis à disposition ou affectés qui correspondent en valeur brute à 237 M€ dans les budgets annexes au 31 décembre 2021. En l'absence d'inventaire ou de procédures alternatives permettant un rapprochement des actifs existants avec la comptabilité de l'ordonnateur et du comptable public, nous sommes dans l'impossibilité de nous assurer de la réalité, l'exhaustivité et la mesure des valeurs brutes et des amortissements qui s'élèvent à 63 M€ au 31 décembre 2021.
- Le poste Frais d'études s'élève à 1,4 M€ au 31 décembre 2021. Si le traitement comptable que nous considérons approprié avait été appliqué, les Frais d'études à forte antériorité auraient été amortis en totalité ou rattachés aux immobilisations correspondantes pour un montant de 0,8 M€.
- Les postes Terrains, Constructions et le matériel de transport s'élèvent à 74 M€ en valeur brute et 52 M€ en valeur nette au 31 décembre 2021. En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne et de l'impossibilité de vérifier ces postes au moyen d'autres diligences, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le montant enregistré en comptabilité au 31 décembre 2021.

- Les postes Réseaux et installations de voirie et réseaux divers, qui s'élèvent en valeur nette à 186 M€ au 31 décembre 2021, ne font pas l'objet d'un recollement avec un inventaire physique. En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne relatives à l'inventaire physique et de l'impossibilité de vérifier ces postes au moyen d'autres diligences, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur leur réalité, exhaustivité et mesure au 31 décembre 2021.
- Le poste Immobilisations corporelles en cours s'élève à 52 M€ au 31 décembre 2021 dont 27 M€ auraient dû être transférés dans le poste Immobilisations corporelles à la clôture de l'exercice. Si la comptabilisation que nous considérons appropriée avait été enregistrée, le montant au poste Amortissements aurait été supérieur de 210 K€.
- Le poste Impôts et Taxes s'élève à 39 672 K€ au 31 décembre 2021. Il concerne notamment les Taxes foncières (TF) et Taxes d'habitation (TH), la Fraction compensatoire de la TFPB et TH, la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la Taxe sur les surfaces commerciales, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER). Une partie significative des processus est réalisée auprès des services de l'Etat. Compte tenu des seuls dispositifs actuels de contrôle mis en œuvre par la communauté d'agglomération, et de l'impossibilité de justifier ces données au moyen d'autres procédures, nous n'avons pas pu obtenir un niveau d'assurance raisonnable sur l'absence d'anomalies significatives. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure, de nous prononcer sur la réalité, l'exhaustivité et la mesure du montant de ces produits au 31 décembre 2021.
Pour ces mêmes raisons, nous ne sommes pas en capacité de nous prononcer sur la mesure et la correcte séparation des exercices pour le montant figurant au poste Dotations qui représente 9 711 K€.
- Concernant les recettes relatives aux budgets annexes Assainissement collectif et Eau potable qui s'élèvent respectivement à 6 288 K€ et à 6 806 K€ au 31 décembre 2021. En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne et de l'impossibilité de vérifier ces postes au moyen d'autres diligences, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le montant enregistré en comptabilité au 31 décembre 2021.
- Les produits d'impôts et taxes perçus du budget annexe Transports urbains s'élèvent à la clôture de l'exercice à 4 038 K€. Une partie significative des processus est réalisée auprès des services de l'URSSAF. Compte tenu des seuls dispositifs actuels de contrôle mis en œuvre par la communauté d'agglomération, et de l'impossibilité de justifier ces données au moyen d'autres procédures, nous n'avons pas pu obtenir un niveau d'assurance raisonnable sur l'absence d'anomalies significatives. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure, de nous prononcer sur la réalité, l'exhaustivité et la mesure du montant de ces produits au 31 décembre 2021.

III- Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention du lecteur des Comptes sur les notes de l'annexe suivantes :

- La note « I. Faits caractéristiques de l'exercice » qui présente notamment les impacts des réformes de la fiscalité directe locale ;
- La note « II. Périmètre des états financiers » qui présente les principes de présentation des Comptes ainsi que l'incidence des flux inter budgets au sein de la communauté d'agglomération ;

- La note « III Principes et méthodes comptables - 3. Changement de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs » qui présente les incidences des corrections d'erreurs relatives à la fiabilisation des provisions et d'une dépréciation du stock de terrains aménagés sur la zone d'activité de Rieumas ;
- La note « VII. Note 7 : Trésorerie » qui rappelle les spécificités du poste comptable au sein du secteur public local.

IV- Responsabilités de l'ordonnateur et du comptable public relatives aux Comptes

Il appartient à l'ordonnateur et au comptable public d'établir des Comptes présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux entités publiques locales et à l'ordonnateur et au comptable Public de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de Comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les Comptes ont été arrêtés par l'ordonnateur.

V- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des Comptes

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les Comptes.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Balma, le 7 juin 2022

Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Stéphane Marella
Associé

Frédéric Joucla
Associé

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 081003

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ALBI

ETABLISSEMENT : CA Albigeois (C2A)
 ETAT : I-1 -

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

51320 - CA Albigeois (C2A)

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	73 866,58
Subventions d'investissement versées	31 473,68	Neutralisations et régularisations	-26,02
Autres immobilisations incorporelles	2 048,12	Réserves	129 649,85
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	10 314,09
Terrains	7 153,83	Résultat de l'exercice	9 970,89
Constructions	40 505,65	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	97 054,16
		TOTAL FONDS PROPRES (I)	320 829,55
Réseaux et installations de voirie	160 657,32	PASSIF	
Réseaux divers	24 871,57	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	2 216,78
Installations techniques, agencements et matériel	5 676,34	DETTE FINANCIÈRE	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		Emprunts obligataires	9 900,00
Autres	4 838,30	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	16 809,09
Immobilisations corporelles en cours	52 093,43	Dettes financières et autres emprunts	11 317,48
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	38 026,57
Immobilisations financières (nettes)	6 006,76	DETTE NON FINANCIÈRE	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	335 325,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 349,43
ACTIF CIRCULANT		Autres dettes non financières	4 634,71
Stocks	15,35	Produits constatés d'avance	
Créances	5 880,45	TOTAL DETTE NON FINANCIÈRE (3)	6 984,14
Charges constatées d'avance		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
Trésorerie	27 045,96	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	47 227,49
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	32 941,75	Comptes de régularisation (III)	214,21
Comptes de régularisation (III)	4,50	Écarts de conversion passif (IV)	
Écarts de conversion actif (IV)		TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	368 271,25
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	368 271,25		

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01/07/2022

SLO

ID : 081-248100737-20220628-DEL2022_083-DE

ETAT : I-3
081003

SGC ALBI

CA Albigeois (C2A)

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2021

En Milliers d'Euros

51320 - CA Albigeois (C2A)

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	9 711,02	9 882,40
Participations	1 386,42	1 446,12
Compensations, autres attributions et autres participations	2 165,65	1 425,46
Dons et legs		
Impôts et taxes	39 672,29	39 518,56
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	4 369,71	3 115,98
Produits des cessions d'actifs	5,00	8,65
Autres produits de gestion	617,64	765,66
Production stockée et immobilisée	300,04	276,08
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	158,25	208,24
Reprises du financement rattaché à un actif	330,05	258,39
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	4,10	5,03
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	58 720,16	56 910,58
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	15 016,22	13 469,43
Charges de personnel	18 214,37	18 080,53
Indemnités des élus (et membres du CESR)	344,73	339,63
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	13,71	32,74
Impôts et taxes	271,10	240,18
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	8 238,09	7 910,43
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	5,91	10,61
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	3,19	3,08
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	42 107,32	40 086,62



Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01/07/2022

ID : 081-248100737-20220628-DEL2022_083-DE

SLO

ETAT : I-3
081003

SGC ALBI

CA Albigeois (C2A)

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2021

En Milliers d'Euros

51320 - CA Albigeois (C2A)

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	5 216,54	5 471,80
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	5 216,54	5 471,80
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	11 396,31	11 352,16
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	10,22	13,58
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	1 435,63	1 628,45
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-1 425,41	-1 614,87
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	9 970,89	9 737,29

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01/07/2022



ID : 081-248100737-20220628-DEL2022_083-DE

Etat PF1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 081003

NOM DU POSTE COMPTABLE : Service de gestion comptable d'Albi.

ETABLISSEMENT : communauté d'agglomération de l'Albigeois

ANNEXE 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
CONTEXTE DE L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2021	6
I> FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	6
1) Faits caractéristiques ayant des incidences comptables significatives et opérations non récurrentes significatives conduisant à une meilleure compréhension du compte de résultat.....	6
2) Circonstances empêchant de comparer un exercice sur l'autre.....	9
3) Evènements postérieurs à la clôture.....	9
II> PERIMETRE DES ETATS FINANCIERS	9
1) Liste du périmètre	9
2) Incidence des flux inter budgets.....	12
III> PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	12
1) Principes comptables.....	12
2) Méthodes comptables	13
3) Changements de méthodes comptables, changements d'estimation comptable et corrections d'erreur	23
NOTES RELATIVES AU BILAN.....	25
I. NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25
II. NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26
III. NOTE 3 : DROIT DE RETOUR.....	27
IV. NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	27
V. NOTE 5 : STOCKS	28
VI. NOTE 6 : CREANCES	29
VII. NOTE 7 : TRESORERIE.....	30
VIII. NOTE 8 : FONDS PROPRES	31
IX. NOTE 9 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	32
X. NOTE 10 : LES DETTES FINANCIERES.....	34

XI.	NOTE 11 : LES DETTES NON FINANCIERES.....	36
XII.	NOTE 12 : LES COMPTES DE REGULARISATION.....	36
	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	37
XIII.	NOTE 13 : LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	37
XIV.	NOTE 14 : LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	39
XV.	NOTE 15 : LES CHARGES D'INTERVENTION	40
XVI.	NOTE 16 : LE RESULTAT FINANCIER	40
	AUTRES INFORMATIONS	41
XVII.	NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES.....	41
XVIII.	NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS.....	41
	BUDGETS ANNEXES.....	44
	BILANS ET COMPTES DE RESULTAT SYNTHETIQUE DES BUDGETS ANNEXES LES PLUS SIGNIFICATIFS	44
	NOTE 1 : STOCKS	50
	NOTE 2 : TRESORERIE.....	51
	NOTE 3 : FONDS PROPRES	51
	NOTE 4 : LES DETTES FINANCIERES.....	52

PREAMBULE

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a eu la volonté de s'engager dans la démarche d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales instaurée par l'article 110 de la loi NOTRe du 7 août 2015. L'agglomération fait partie des 25 collectivités qui ont été retenues, sous la conduite de la Cour des comptes, pour participer à cette expérimentation.

L'objectif est d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification généralisée des comptes du secteur public local. La certification des comptes publics locaux répond également au principe constitutionnel de la sincérité des comptes et de la transparence de l'action publique grâce à une information financière de qualité. À la suite de l'expérimentation en 2023, le Gouvernement présentera un rapport au Parlement accompagné des observations de la Cour des comptes et des collectivités expérimentatrices pour qu'il se prononce sur la suite à donner.

En participant à ce processus de certification, l'agglomération s'est engagée à présenter ses comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) au contrôle d'un Commissaire aux Comptes. Ce dernier est chargé d'exprimer une opinion et de s'assurer que les comptes :

- " - sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables applicables à la collectivité ;
- donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la collectivité à la fin de chaque exercice. "

Le Commissaire aux Comptes n'a pas vocation à effectuer un examen de gestion de l'agglomération. Néanmoins, l'amélioration de la fiabilité de l'information financière constitue un élément essentiel de la prise de décision et de la bonne gestion des fonds publics.

En décembre 2021, le rapport de la phase préliminaire de l'audit 2021 des comptes de la collectivité a confirmé la mise en œuvre de la quasi-totalité des recommandations de la Cour des comptes et du Commissaire aux comptes, grâce à des actions collectives fortes menées par les équipes dédiées, notamment sur les recettes, les provisions ou encore les charges de personnel. Un plan d'actions a rapidement été initié pour la mise en œuvre des préconisations portant sur l'actif immobilisé et les tableaux de rapprochements.

En mai 2022, suite à l'audit final des comptes 2021, la restitution du Commissaire aux comptes a mis en évidence les avancées très significatives réalisées sur l'exercice 2021 en matière de fiabilisation des comptes notamment au travers des travaux conduits sur l'actif immobilisé, les recettes d'exploitation (hors recettes fiscales et dotations de fonctionnement) et des provisions pour risques et charges.

La stratégie de fiabilisation de l'actif immobilisé (qui représente 91% de l'actif total au 31 décembre 2021) a permis à l'agglomération de rapprocher sur l'exercice près de 89 % hors réseaux de voiries, de son patrimoine immobilier à son inventaire physique.

Concernant les recettes d'exploitation, l'agglomération a avancé sur la justification des produits de fonctionnement, notamment sur la fiabilisation de l'exhaustivité de la base des abonnés à l'assainissement collectif.

L'agglomération a réalisé un travail important sur l'évaluation des provisions, notamment des passifs sociaux (Comptes épargne Temps) et de la dépréciation du stock de terrains aménagés sur la zone d'activité de Rieumas qui reflète de manière plus fidèle les engagements de l'agglomération.

L'agglomération retire un bénéfice important de la période d'expérimentation qui a permis la mise en œuvre de modalités de gestion pérennes.

Ainsi, l'agglomération voit une réelle opportunité dans la poursuite de la démarche de certification de ses comptes, notamment pour :

- accroître la transparence envers les élus communautaires, les administrés, l'ensemble des acteurs financiers ;
- fiabiliser ses dispositifs de contrôle interne de façon transversale à l'échelle de la collectivité ;
- moderniser son système d'information financière ;
- renforcer sa gestion budgétaire, comptable et financière par la mise en place de tableaux de suivi plus pertinents en termes de risques encourus ;
- disposer des comptes de bilan qui retranscrivent la réalité du patrimoine de la Collectivité.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 368 271 milliers d'euros.

Le total du bilan de l'exercice 2020 avant affectation du résultat s'établissait à 361 124 milliers d'euros.

Le résultat net comptable de l'exercice 2021 se chiffre à 9 971 milliers d'euros ; celui de l'exercice 2020 s'élevait à 9 737 milliers d'euros.

Le total des produits de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à 58 720 milliers d'euros contre 56 911 milliers d'euros en 2020.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés le 14 février 2022 par l'ordonnateur et le comptable public.

CONTEXTE DE L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2021

I> FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1) Faits caractéristiques ayant des incidences comptables significatives et opérations non récurrentes significatives conduisant à une meilleure compréhension du compte de résultat

Réformes de la fiscalité directe locale

L'année 2021 a été marquée par deux réformes fiscales majeures : suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et réduction de 50% de la valeur locative foncière des entreprises industrielles dans le cadre du plan de relance (réduction des impôts de production payés par les entreprises à hauteur de 10 milliards d'euros par an).

Les recettes fiscales perdues ont été remplacées par des transferts de l'Etat : fraction de TVA en contrepartie de la suppression de la THRP et compensation fiscale suite à la réduction de la cotisation foncière des entreprises industrielles.

La fraction de TVA perçue par l'agglomération en 2021 est égale au produit de THRP 2020 y compris les compensations pour exonérations. A partir de 2022, cette recette sera indexée sur l'évolution du produit net de TVA encaissé par l'Etat.

K€	
Bases nettes TH 2020 résidences principales	103 935
x Taux de TH 2017	10,54%
= Produit TH résidences principales	10 955
+ Compensation TH 2020	856
+ Rôles supplémentaires TH (moyenne 2018 - 2020)	50
= Fraction de TVA 2021	11 861

La compensation de l'abattement de 50% de la valeur locative foncière des entreprises industrielles est quant à elle égale chaque année au produit des bases exonérées par le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) de l'année 2020 (37,51%). Pour 2021, cette compensation fiscale s'élève à 1,56 M€.

Harmonisation du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et mise en place d'une taxe foncière intercommunale

Jusqu'en 2020, la communauté d'agglomération disposait de 3 zones de perception de la TEOM, avec 3 taux différents :

- ✓ La zone A correspondait à la commune d'Albi, zone urbaine dense connaissant des contraintes particulières en matière de collecte des ordures ménagères du fait de la structure de certains quartiers comme le centre ancien et formant un ensemble de collecte cohérent.
- ✓ La zone B correspondait aux autres communes relevant d'une gestion en régie directe : Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès.
- ✓ La zone C correspondait aux communes où la collecte était effectuée par un prestataire privé : Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Rouffiac et Terssac.

Les taux de TEOM étaient en 2020 de 12,65% sur la zone A, 13,55% sur la zone B et 12,85% sur la zone C pour un taux moyen pondéré de 12,88% sur l'ensemble du territoire. Le produit de TEOM s'élevait au total à 12,52 M€ sur l'ensemble du territoire.

La Loi de Finances Initiale pour 2019 a précisé le périmètre des dépenses rentrant dans le calcul du coût de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères : dépenses réelles de fonctionnement du service + dotations aux amortissements + dépenses d'investissement du service à condition qu'elles ne soient pas amorties à l'avenir.

Dès lors, la sécurisation juridique des ressources de l'agglomération passe par la prise en compte des seules dépenses nettes de fonctionnement, y compris la dotation aux amortissements, dans le calcul du produit de TEOM d'équilibre. C'est pourquoi, la communauté d'agglomération a décidé de baisser ses taux de TEOM en 2021 afin d'obtenir un produit de TEOM strictement équivalent aux dépenses nettes de fonctionnement affectées à la compétence collecte et traitement des ordures ménagères.

Pour conserver un niveau de recettes identique, l'agglomération a voté un taux de foncier bâti (FB) équivalent à la baisse des taux de TEOM (les bases d'imposition de FB et de TEOM sont dans la majeure partie des cas identiques). Le taux voté de FB est de 3,99% pour un produit de 3,82 M€.

Enfin, le zonage des taux de TEOM n'avait plus de justifications en termes d'écarts de coûts et de niveau de service rendu aux usagers. C'est pourquoi il a été décidé d'harmoniser les taux de TEOM et de voter un taux unique en 2021. Celui-ci s'établit à 9,89% pour un produit de 9,72 M€.

Mise en place d'une redevance spéciale pour les producteurs non ménagers de déchets ménagers assimilés

Les coûts de traitement des ordures ménagères produites sur le territoire sont particulièrement impactés par l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Le taux de cette taxe a progressé de 66% en 2021 pour atteindre 30 € / tonne de

déchets en 2021 (18 € / tonne en 2020). Cette dynamique va se poursuivre dans les prochaines années avec un taux de TGAP qui atteindra 65 € / tonne à l'horizon 2025.

Parallèlement, les coûts de traitement issus du marché avec le syndicat mixte Trifyl augmentent de +30% en 2021 (72 € HT la tonne contre 55,50 € HT la tonne en 2020).

Au total, les coûts de traitement des déchets ménagers progressent de près de 1 M€ en 2021.

Ces évolutions ont imposé à l'agglomération d'étudier de nouveaux modes de financement de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères avec notamment la mise en place d'une redevance spéciale pour les producteurs non ménagers de déchets ménagers assimilés. L'objectif de cette redevance est de réduire le volume de déchet produit à la source. Son tarif est de 0,02628 € par litre pour un produit de 671 K€.

Mobilisation d'emprunts

En 2021, la communauté d'agglomération a mobilisé à 3 425 K€ d'emprunts nouveaux :

- 1,5 M€ sur le budget annexe eau potable ;
- 1,5 M€ sur le budget annexe assainissement collectif ;
- 0,3 M€ sur le budget annexe transports urbains (report 2020) ;
- 0,125 M€ sur le budget annexe parking.

Aucun emprunt n'a été mobilisé sur le budget principal.

Dépréciation du stock de terrains aménagés sur la zone d'activité de Rieumas

Dans la mesure où les prix de vente des terrains aménagés sur la zone d'activité de Rieumas (entre 15 € à 39 € par m²) sont inférieurs au prix de revient (environ 39 € par m² en moyenne), la communauté d'agglomération a décidé de constater une dépréciation du stock de terrains aménagés sur le budget annexe ZAC Rieumas (délibération du 28 septembre 2021).

Cette dépréciation a été calculée en faisant la différence entre la valeur comptable du stock de terrains aménagés au 31 décembre 2020 (8,04 M€) et le montant attendu des cessions de terrains jusqu'à l'achèvement de la commercialisation de la zone (4,05 M€).

Le montant de la dépréciation de stock s'élève à 3 988 520,76 €. Elle a été comptabilisée en charge de fonctionnement au compte 6817 (dotation aux dépréciations des actifs circulants). Cette opération n'a pu être réalisée en situation nette au titre des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs car le compte 1068 n'est pas mouvementé sur les budgets annexes de lotissement ou de zone gérés en comptabilité de stock (le besoin de financement de ces budgets est temporaire et leur section d'investissement ne peut donc comptabiliser de ressources définitives comme les subventions d'équipement ou les excédents de fonctionnement capitalisés).

2) Circonstances empêchant de comparer un exercice sur l'autre

Néant

3) Evénements postérieurs à la clôture

Evénements postérieurs à la clôture en lien avec des situations existant à la clôture (sans impact sur les écritures comptables) :

Absence d'évènement pouvant avoir un impact significatif sur les comptes.

Événements postérieurs à la clôture sans lien avec des situations existant à la clôture (sans impact sur les écritures comptables) :

Un prêt de 3,5 M€ a été contracté en décembre 2021 et a été mobilisé à la fin du premier trimestre 2022. Il est affecté sur le budget annexe transports urbains (BA01) à hauteur de 3 M€ et sur le budget annexe immobilier économique (BA09) pour 0,5 M€. Cet emprunt sert au financement d'investissements engagés sur l'exercice 2021 (construction d'un centre technique pour la régie des transports urbains et extension de l'hôtel d'entreprises sur la zone d'activité innoprod) et reportés sur l'exercice 2022. Cet emprunt figurera donc au bilan de l'agglomération de l'exercice 2022.

II> PERIMETRE DES ETATS FINANCIERS

1) Liste du périmètre

Le périmètre des états financiers comprend l'ensemble des services publics de nature administrative, de nature industrielle et commerciale que l'agglomération dispense en tant que personne morale, ainsi que les services publics gérés en budgets annexes reliés au budget principal par des comptes de liaison et disposant de la personnalité morale.

Ce périmètre ne comprend pas les budgets dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et au principe d'unité, l'ensemble des dépenses et des recettes figurent au budget général de la collectivité. Toutefois, des budgets annexes ont été créés pour retracer l'ensemble des activités industrielles et commerciales mais également pour suivre des activités de façon individualisées. Depuis 2020, avec le

transfert de la compétence eau potable, conformément à la loi NOTRe, la communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose de 10 budgets annexes :

- Budget annexe transports urbains (BA01) ;
- Budget annexe assainissement collectif (BA02) ;
- Budget annexe zones d'activités (BA03) ;
- Budget annexe assainissement non collectif (BA04) ;
- Budget annexe parking (BA05) ;
- Budget annexe photovoltaïque (BA06) ;
- Budget annexe ZAC Innoprod (BA07) ;
- Budget annexe ZAC Rieumas (BA08) ;
- Budget annexe Immobilier Innoprod (BA09) ;
- Budget annexe eau potable (BA10) ;

L'article L2224-1 du code général de collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les budgets annexes des services publics à caractère industriel ou commercial (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses (BA01, BA02, BA04, BA05, BA06, BA09, BA10) c'est-à-dire que les dépenses doivent être financées grâce aux redevances perçues par les utilisateurs du service. Cependant l'article L2224-2 du CGCT permet le versement d'une subvention d'équilibre notamment en raison de réalisation d'investissements ne pouvant être financés sans augmentation excessive des tarifs. Les comptes administratifs des budgets annexes sont soumis aux règles budgétaires et comptables de la collectivité mais les SPIC appliquent l'instruction budgétaire M4.

Le tableau ci-dessous renseigne pour l'ensemble des budgets faisant partie du périmètre tel que défini supra, leurs principales caractéristiques et illustre la part de chaque budget, y compris le budget principal, dans l'activité globale de l'entité.

Nom de l'entité	Total bilan en €		Valeur relative		Résultat en €		Valeur relative	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget principal	368 271 249	361 123 957	1	1	9 970 894	9 737 290	1	1
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe transports urbains	8 669 598	8 397 904	0	0	219 496	342 411	0	0
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe assainissement collectif	106 955 769	106 403 484	0	0	215 424	2 037 379	0	0
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe zone d'activités	4 127 497	4 200 910	0	0	-13 447	47 884	-0	0
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe assainissement non collectif	929 963	910 614	0	0	18 200	-14 087	0	-0
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe parking	731 649	569 657	0	0	61 637	-9 614	0	-0
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe photovoltaïque	299 905	394 591	0	0	-12 558	-22 179	-0	-0
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe ZAC Innoprod	8 924 750	8 913 394	0	0	20 314	-00	0	-00
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe ZAC Rieumas	4 161 470	9 565 398	0	0	-3 961 359	279	-0	0
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe Immobilier Innoprod	4 698 535	4 853 710	0	0	70 055	21 702	0	0
Communauté d'agglomération de l'Albigeois – budget annexe Eau potable	59 369 342	58 910 561	0	0	1 842 256	5 853 747	0	0
Total	567 139 726	564 244 179	1	1	8 430 913	17 994 810	1	1

Une information sur les budgets annexes significatifs sera produite en fin d'annexe.

2) Incidence des flux inter budgets

Flux réciproques entre le budget principal et les budgets annexes ayant un impact sur le compte de résultat

Objet	Budget Général		BA01		BA02		BA05		BA06		BA10		Total Budgets annexes	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Remboursement pluvial (62872-7087)	63					63							0	63
Remboursement défense incendie (62872-7087)	29										29		0	29
Subvention exceptionnelle (6573641-774)	1 108			1 000				49		59			0	1 108
Frais d'administration (70872-6287)		413	171		127						115		413	0
TOTAL	1 200	413	171	1 000	127	63	0	49	0	59	115	29	413	1 200

Flux réciproques entre le budget principal et les budgets annexes ayant un impact sur le bilan

Objet	Budget Général		BA02		BA03		BA06		BA10		Total Budgets annexes	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Remboursement pluvial(20415342-1315)	921			921							921	921
Remboursement défense incendie (20415342-1315)	34								34		34	34
Remboursement avances (27638-1687)		150			50		100				150	150
TOTAL	954	150	0	921	50	0	100	0	0	34	150	954

III> PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1) Principes comptables

Par convention avec la Cour des Comptes conformément à l'article 110 de loi NOTRé, la communauté d'agglomération de l'Albigeois applique l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les états financiers sont établis conformément au référentiel comptable applicable aux entités publiques locales constitué, notamment, par l'instruction budgétaire et comptable M57. Les états financiers sont ainsi établis dans le respect des principes comptables applicables aux entités publiques locales, afin de donner une image fidèle du résultat, du patrimoine et de la situation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Les principes comptables sont :

- le principe d'image fidèle ;
- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité,
- le principe de prudence,

- le principe de permanence des méthodes,
- le principe de non compensation,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture.

En cas d'absence de règle comptable explicite dans l'instruction M57, les dispositions du plan comptable général s'appliquent. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

2) Méthodes comptables

L'instruction budgétaire M57 permet aux collectivités d'opter pour des méthodes différentes en fonction de leur type notamment en matière d'immobilisations et de gestion des provisions. L'agglomération a choisi de maintenir les méthodes comptables précédemment utilisées par la collectivité tant en matière d'amortissement que de provision. Par conséquent, la collectivité n'amortit pas les réseaux de voirie, ne pratique pas de neutralisation de l'amortissement des subventions et traite les provisions selon la méthode budgétaire.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'agglomération, les immobilisations sont enregistrées :

- à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux ;
- à leur coût de production pour celles produites par l'entité ;
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature ;
- à leur valeur symbolique ou forfaitaire pour les sites naturels et, le cas échéant, les cimetières ne relevant pas de la catégorie des « biens historiques et culturels ».

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire avec application d'un prorata temporis à compter de la date de mise en service. À la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements, comptabilisée en charges, est enregistrée conformément au plan d'amortissement défini à la date d'entrée.

La révision du plan d'amortissement (durée d'utilisation et mode d'amortissement) est envisagée en cas de modification significative de l'utilisation de l'actif, de la nature de l'actif ou à la suite d'une dépréciation.

Les durées d'amortissement ont été fixées en fonction des durées probables d'utilisation de chaque catégorie de biens.

Le mode et la durée d'amortissement prévue pour chaque type d'immobilisation sont récapitulés ci-dessous.

SLOW

[illegible]

BIENS AMORTISSABLES - 2021	BUDGET GENERAL	BA TRANSPORTS URBAINS	BA ASSAINISSEMENT COLLECTIF	BA ZONES D'ACTIVITES	BA ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF	BA PARKING	BA PHOTOVOLTAIQUE	BA IMMOBILIER ECONOMIQUE	BA EAU POTABLE
TERRAINS	durées en années								
PLANTATIONS	20								
CONSTRUCTIONS / BATIMENTS	durées en années								
CONSTRUCTION BATIMENT		30							
INSTALLATIONS GENERALES ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS		15	15			15		15	15
AMENAGEMENT DECHARGE RANTEIL - DELIBERATION SITOMA	20								
CONSTRUCTIONS BATIMENTS DE RAPPORT								30	
BATIMENT LA VIALETTE A MARSSAC								13	
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES							10		
BATIMENTS LEGRS ET ABRIS	10	10	10		10				
INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	10	10	10	10	10	10	10	10	10
APPAREILS DE LEVAGE ASCENCEURS	20	20	20	20	20	20	20	20	20
POSTES DE RELEVAGE DE GRANDE CAPACITE (SYSTÈME COMPLET)			30						
SYSTÈMES DE TRAITEMENT PAR LAGUNAGE, ROSEAUX, FILTRES			25						
STATIONS EPURATION - PETITE et MOYENNE CAPACITE (- 50 000 Eq. Hab.)			40						
STATIONS EPURATION - GRANDE CAPACITE (+ 50 000 Eq. Hab.)			60						
INSTALLATIONS BIOGAZ			30						
GENIE CIVIL RESERVOIR EAU POTABLE									40
ETANCHEITE DE RESERVOIR EAU POTABLE									20
EQUIPEMENT ELECTROMECHANIQUES									15
STATION EAU POTABLE GENIE CIVIL - VRD									50

Les brevets sont amortis en fonction de la durée du privilège accordé soit au maximum sur une durée de 20 ans.

Identification et comptabilisation des composants

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les méthodes d'acquisitions relatives au patrimoine immobilier (principalement par des marchés publics et lots distincts) et leurs méthodes de comptabilisations spécifiques (suivi détaillé des différents éléments d'immobilisations selon la nomenclature comptable de l'instruction M57) permettent une comptabilisation distincte.

Dépréciations

À chaque clôture des comptes, un test de dépréciation est effectué s'il existe un indice quelconque montrant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de sa valeur. Ainsi, à la date de clôture de l'exercice, si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La valeur actuelle est définie comme étant la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage, cette dernière étant retenue lorsque la valeur vénale ne peut pas être déterminée.

Cette perte de valeur est alors comptabilisée sous la forme d'une dépréciation dont la dotation est portée en charges.

Les immobilisations financières

Les participations

Les participations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

Dans le cas de participations reçues en contrepartie d'apport en nature, le coût s'entend de la valeur des apports exprimés dans la convention d'apport, éventuellement majoré des coûts directement attribuables.

Les participations obtenues dans le cadre de transferts sont comptabilisées à la valeur contractuelle ou, à défaut, à leur valeur comptable.

Les participations reçues à titre gratuit (dans le cadre de dons et legs) ou par voie d'échange sont comptabilisées à leur valeur vénale.

À la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité qui représente ce que la collectivité accepterait de décaisser pour obtenir ces participations si elle avait à les acquérir.

Les moins-values latentes donnent lieu à dépréciation des participations, sans compensation avec les plus-values latentes.

Les participations sont sorties de l'actif du bilan de l'entité pour leur valeur brute. Les dépréciations correspondantes sont annulées par une reprise au compte de résultat.

En cas de cession partielle de titres conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction conservée est estimée soit au coût d'achat moyen pondéré (CMP) soit en présumant que les titres conservés sont les derniers entrés (méthode premier entré - premier sorti).

Les créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont inscrites dans les comptes de la collectivité au coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

À la date de clôture, la valeur d'inventaire des créances rattachées à des participations s'apprécie au regard du risque de non-recouvrement de la créance.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance devient inférieure à sa valeur nette comptable. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Lors de l'extinction de la créance, celle-ci est sortie de l'actif du bilan de l'entité pour sa valeur brute. Les dépréciations correspondantes sont annulées par une reprise au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières

À leur entrée au bilan, les autres immobilisations financières sont comptabilisées de la manière suivante :

- les titres sont évalués selon les mêmes principes que ceux retenus pour les participations, fondés sur les modalités d'entrée dans le patrimoine ;
- les prêts sont comptabilisés au coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables ;
- les créances sont comptabilisées pour leur montant nominal ;
- les dépôts et cautionnements sont comptabilisés pour le montant versé.

À la date de clôture, les autres immobilisations financières sont évaluées pour chaque catégorie selon les règles décrites ci-après :

➤ Les autres titres immobilisés

À la date de clôture, la valeur d'inventaire des autres titres immobilisés est estimée :

- pour les titres cotés, au cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, à leur valeur probable de négociation.

À la date de clôture, la valeur d'inventaire est comparée au coût d'entrée. Les plus-values latentes mises en évidence par la comparaison ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes donnent lieu à dépréciations, sans compensation avec les plus-values latentes.

Par dérogation à la règle d'évaluation élément par élément, en cas de baisse anormale et momentanée des autres titres immobilisés cotés, la collectivité n'est pas obligée de comptabiliser de dépréciation, à la date de clôture de l'exercice, à concurrence des plus-values latentes normales constatées sur d'autres titres.

➤ Les prêts et créances, les dépôts et cautionnements

La valeur d'inventaire des prêts et créances, des dépôts et cautionnements s'apprécie au regard du risque de non recouvrement de la créance.

Lorsque les prêts et créances sont porteurs d'intérêts, ceux-ci sont calculés au prorata temporis.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de recouvrement des prêts et créances ainsi que des dépôts et cautionnements devient inférieure à leur valeur nette comptable. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Les autres immobilisations financières sont sorties de l'actif de l'entité pour leur valeur brute au bilan. Les éventuelles dépréciations constatées sont reprises au compte de résultat.

En cas de cession partielle de titres conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction conservée est estimée soit au coût d'achat moyen pondéré (CMP) soit en presumant que les titres conservés sont les derniers entrés (méthode premier entré – premier sorti).

Les stocks

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les stocks sont enregistrés :

- à leur coût d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent pour les biens acquis à titre onéreux (approvisionnements et marchandises) ;
- à leur coût de production, pour les biens produits (produits et en-cours) ;
- à leur valeur vénale pour les biens acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût en stocks des éléments identifiables est déterminé article par article ou catégorie par catégorie, à leur coût réel.

Le coût en stocks des éléments fongibles est déterminé en utilisant la méthode de coût moyen pondéré (ou la méthode du premier entré – premier sorti) pour tous les stocks de même nature et d'usage similaire.

Les éventuels coûts d'emprunts et frais financiers assimilés ne sont pas incorporés dans le coût des stocks.

Dépréciations

Les stocks sont dépréciés en cas d'altération physique ou d'absence de perspectives d'emploi de tout ou partie des stocks afin de traduire la perte de potentiel de services pour l'entité.

Les créances

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les créances de l'actif circulant sont inscrites à leur coût dans les comptes de l'entité.

Pour les créances émises par l'entité, ce coût correspond au montant dû à l'entité par le tiers.
 Pour les créances acquises par l'entité, ce coût correspond au prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

Dépréciation des créances

À la date de clôture de l'exercice, chaque créance fait l'objet d'un test de dépréciation. La valeur d'inventaire de ces créances correspond au montant probable du recouvrement.

Les dépréciations sont ajustées chaque année (à l'occasion des opérations d'inventaire), par dotation complémentaire ou par reprise totale ou partielle.

Les produits à recevoir sont évalués pour le montant correspondant à la meilleure estimation d'entrée de ressources.

L'estimation du risque d'irrecouvrabilité résulte soit d'une analyse au cas par cas, soit d'une analyse statistique.

Les critères d'analyse des dépréciations de créances sont les suivants :

	Budgets annexes BA02 et BA10	Autres budgets
Antériorité supérieure à 3 ans	100%	100%
Antériorité inférieure à 3 ans et montant supérieur à 1 000 €	Etude au cas par cas	Etude au cas par cas
Autres	Méthode statistique	Etude au cas par cas

La méthode statistique est basée sur la définition d'un taux de dépréciation des créances. Il est calculé en fonction des taux d'admission en non-valeur constatés depuis 2010 ainsi que d'une prise en compte de l'augmentation des taux d'impayés depuis 2015 en raison de l'interdiction pour les services des eaux de couper l'eau en cas d'impayés.

Les dépréciations sont ajustées chaque année, par dotation complémentaire ou par reprise totale ou partielle.

Les admissions en non-valeur

Les admissions en non-valeur sont validées par délibération du conseil communautaire selon les listes proposées par le comptable.

Opérations sous mandats

Le compte 458 est un compte budgétaire. Il enregistre les opérations sous mandat notamment celles réalisées en application des dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et celles réalisées dans le cadre des groupements de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics. Il est ouvert dans la comptabilité du mandataire ou du coordonnateur qui exerce, en vertu d'une convention, tout ou partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'entité mandante. Ce compte enregistre les opérations d'investissement et éventuellement d'opérations de fonctionnement connexes exécutées pour le compte de tiers.

Ces opérations sont enregistrées dans les comptes : 4581 « opérations sous mandat – Dépenses » et 4582 « opérations sous mandat – Recettes ». Ces comptes sont subdivisés par un numéro apporté à chaque opération de mandat.

Elles concernent les opérations réalisées dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage signées avec des communes ou le département

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées à la date de leur octroi, correspondant à la date de leur notification.

Lors de la comptabilisation initiale, l'enregistrement en « Fonds propres » est réalisé pour le montant du financement notifié.

En cas d'apport en nature, l'enregistrement en « Fonds propres » est réalisé pour la valeur de l'actif apporté.

À la clôture de l'exercice, les subventions d'investissement reçues évoluent symétriquement à l'actif qu'elles financent :

- pour un actif amortissable, son financement est repris au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé, au prorata de la part financée par subvention.
- pour un actif non amortissable, le financement est maintenu dans les fonds propres pour son montant initial.

Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs non financiers dont l'échéance et/ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès lors que les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- il existe une obligation de l'entité vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé (rattachable à l'exercice clos ou à un exercice antérieur) ;
- il est probable ou certain qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation vis-à-vis du tiers ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

Par délibération n° 6/2006 du 28 mars 2006, l'agglomération a opté pour le système des provisions budgétaires. Les provisions donnent lieu à l'émission d'un mandat d'ordre en section de fonctionnement (compte 68xx) qui a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement (compte 15xx) d'un montant équivalent. La provision n'affecte donc pas le résultat global de clôture (opération d'ordre équilibrée en dépense et en recette).

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'entité envers le tiers.

La communauté d'agglomération a constitué des provisions pour les risques et charges suivantes :

- Provisions pour litiges et contentieux :

Ces provisions sont constituées sur des évaluations individuelles et revues périodiquement en fonction des nouveaux éléments de chaque dossier et la survenue d'autres litiges.

- Provisions pour Compte Epargne Temps (CET)

Cette provision est valorisée à partir des indemnités forfaitaires, par catégorie, utilisées en cas de monétisation des jours de congés épargnés, appliquées au solde estimé de jours de CET à la date de clôture.

Les dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à la date à laquelle les fonds correspondants sont encaissés.

Les dettes financières en monnaie nationale sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement, correspondant généralement à la valeur nominale.

Les dettes financières en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement converti au cours du jour.

Les intérêts sont comptabilisés en charges financières.

Les éventuels frais accessoires aux emprunts tels que les frais d'émission, les commissions dues aux intermédiaires financiers à l'occasion de l'émission, les frais bancaires facturés lors de la mise en place de l'emprunt et les honoraires de prestataires extérieurs lorsqu'ils sont directement liés à l'emprunt émis, sont comptabilisés en charges (ou : font l'objet d'un étalement sur plusieurs exercices, dans la limite de la durée de l'emprunt).

Les intérêts courus non échus (ICNE) sur les emprunts sont comptabilisés en fin d'exercice. Ils correspondent à la fraction des intérêts à verser lors des exercices suivants qui se rattache à l'exercice en cours. La contrepartie des intérêts courus comptabilisés en charges financières est portée en dettes financières.

À chaque clôture d'exercice, les emprunts en devises sont évalués au cours du marché en vigueur à la date de clôture ou au cours du marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les ICNE en devises sont évalués au cours du marché en vigueur à la date de clôture ou au cours du marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits

Les produits de fonctionnement font l'objet d'un rattachement à l'exercice selon les critères suivants :

Pour les ventes de biens, le critère de rattachement du produit à l'exercice est la livraison de ces biens.

Pour les prestations de services, le critère de rattachement du produit à l'exercice est la réalisation de ces prestations de services.

Pour les subventions, le critère de rattachement porte sur l'exercice au cours duquel les conditions d'octroi du droit sont satisfaites. Lorsque la subvention est accordée sans condition, le critère de rattachement correspond à l'établissement de l'acte attributif constatant le produit acquis au titre de l'exercice.

Le critère de rattachement des produits issus de la fiscalité, recouvrée par l'État ou par l'entité, suit le principe général selon lequel le produit est comptabilisé au moment où le droit est acquis à l'entité dès lors qu'il peut être évalué de manière fiable.

Le critère de rattachement des dotations et participations suit le principe général selon lequel le produit est comptabilisé au moment où le droit est acquis à l'entité.

Les charges

Charges de fonctionnement :

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est le service fait.

Pour les biens, le service fait correspond à la livraison des fournitures ou des biens non immobilisés commandés.

Pour les prestations de services, le service fait correspond à la réalisation de ces prestations de services.

Pour les rémunérations du personnel, le service fait correspond au service fourni par le personnel.

Pour les charges résultant de l'existence d'un risque lié à l'activité de l'entité, le critère de rattachement à l'exercice est le fait faisant naître le risque. Il en est ainsi notamment pour les litiges.

Charges d'intervention :

Le traitement comptable des dépenses d'intervention est analysé en fonction :

- de l'existence de l'obligation contractée au titre de la dépense d'intervention, sachant que l'entité a une obligation dès lors que toutes les conditions requises sont remplies, ce qui conditionne le fait générateur de la charge, c'est-à-dire le service fait. En revanche, si l'ensemble des conditions requises ne sont pas intégralement remplies, l'entité a une obligation potentielle constituant un engagement hors-bilan.

– et du caractère annuel ou pluriannuel de l’obligation contractée au titre de la dépense d’intervention.

Les obligations contractées au titre des dépenses d’intervention à caractère annuel donnent lieu, dans les comptes, à une charge et éventuellement un passif (charge à payer).

S’agissant des dépenses d’intervention à caractère pluriannuel, les obligations peuvent donner lieu à la constatation :

- d’une charge (éventuellement une dotation aux provisions) et/ou d’un passif (une charge à payer ou une provision) dès lors que l’obligation existe ;
- d’un engagement mentionné en annexe, s’il s’agit d’une obligation potentielle, c’est-à-dire si l’ensemble des conditions requises ne sont pas remplies ;
- d’une charge, éventuellement un passif et un engagement mentionné en annexe, si une partie de l’obligation existe et une autre n’est que potentielle.

Charges financières :

Pour les charges financières constituant des intérêts, le critère de rattachement des charges à l’exercice est l’acquisition par le tiers, prorata temporis, de ces intérêts.

Pour les charges financières constituant des pertes, le critère de rattachement est la constatation des pertes.

3) Changements de méthodes comptables, changements d’estimation comptable et corrections d’erreur

➤ Changements de méthodes comptables

La collectivité cette année n’a pas réalisé de changement comptable.

➤ Changements d’estimation et de modalité d’application

Depuis 2020, la communauté d’agglomération comptabilise des provisions pour compte épargne temps. En 2020, les provisions à constituer ont été valorisées à partir des indemnités forfaitaires utilisées en cas de monétisation des jours de congés épargnés (135 € bruts par jours pour un agent de catégorie A, 90 € bruts par jour pour un agent de catégorie B et 75 € bruts par jour pour un agents de catégorie C). Depuis 2021, la nomenclature M57 prévoit que les provisions pour CET doivent être calculées soit sur une base individuelle en retenant le coût moyen journalier de chaque agent concerné, soit sur une base statistique en retenant le coût moyen journalier par catégorie homogène d’agent notamment en termes de rémunération. C’est cette dernière méthode qui a été retenue avec les coûts moyens journaliers par catégorie d’agents suivants : 280,33 € bruts par jour pour les agents de catégorie A, 196,15 € bruts par jour pour les agents de catégorie B et 148,79 € bruts par jour pour les agents de catégorie C.

➤ Corrections d'erreur

La nomenclature M57 prévoit qu'en cas de changement de méthode comptable, l'effet de la nouvelle méthode est calculé de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si elle avait toujours été appliquée. Suite au changement de méthode comptable pour le calcul des provisions pour CET, les provisions constituées en 2020 ont été réévaluées. La correction effectuée en situation nette s'élève sur le budget général à 438 874 €. En raison des spécificités liées aux budgets annexes des services publics industriels et commerciaux (nomenclature comptable M4x et impossibilité de procéder à des corrections en situation nette), les corrections sur les budgets annexes transports urbains (122 144€), assainissement collectif (21 025 €) et eau potable (24 720 €) ont été comptabilisées en charge de fonctionnement et impactent donc les résultats de l'exercice 2021.

Entre 2004 et 2008, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a constitué annuellement des provisions pour dépréciation d'immobilisations lors du vote des budgets supplémentaires. L'objectif de ces dernières était de constituer des réserves budgétaires pour faire face à d'éventuels travaux imprévus. Le montant cumulé de ces provisions s'élevait à 4 850 K€. L'ensemble de ces provisions a été soldé en 2021 en situation nette par une correction d'erreur (budget général).

En 2013, une provision de 1 350 000 € a été constituée pour risques de post-exploitation du site de stockage des déchets de Ranteil avec un rythme de reprise annuel de 50 000 €. En principe, le rythme de reprise devait correspondre aux travaux engagés durant l'exercice et la provision ajustée lors de chaque clôture. Or le montant total des dépenses réalisées sur la période 2013 – 2020 s'élève à 676 865 € pour une reprise de provision de 350 000 € sur la même période. La provision a donc été réduite de 326 865 € en situation nette (676 865 € - 350 000 €).

Enfin, dans la mesure où les prix de vente des terrains aménagés sur la zone d'activité de Rieumas (entre 15 € à 39 € par m²) sont inférieurs au prix de revient (environ 39 € / m²), une dépréciation du stock de terrains aménagés a été constatée en 2021 (3,99 M€). Elle a été comptabilisée en charge de fonctionnement au compte 6817 (dotation aux dépréciations des actifs circulants) et impacte donc le résultat de l'exercice en cours. Cette opération n'a pu être réalisée en situation nette au titre des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs car le compte 1068 n'est pas mouvementé sur les budgets annexes de lotissement ou de zone gérés en comptabilité de stock (le besoin de financement de ces budgets est temporaire et leur section d'investissement ne peut donc comptabiliser de ressources définitives comme les subventions d'équipement ou les excédents de fonctionnement capitalisés).

➤ Changement de présentation

En 2021, aucun changement de présentation n'est constaté.

NOTES RELATIVES AU BILAN

I. NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En k€	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Subventions d'équipement versées	54 235	688	0	54 923
Autres immobilisations incorporelles	5 032	0	1 895	3 137
Immobilisations incorporelles en cours	4	0	0	4
Total des valeurs brutes	59 272	688	1 895	58 064

En k€	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des subventions versées	22 330	1 119	0	23 449
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	959	134	0	1 093
Dépréciations	0	0	0	0
Total des valeurs nettes	23 290	1 252	0	24 542

Les subventions d'équipement

En 2021, la communauté d'agglomération a versé 2,68 M€ de subvention d'équipement. Ces dernières sont composées :

- des subventions versées à l'Etat pour le financement des travaux de la rocade d'Albi (620 K€) et de sécurisation de la RN88 sur la commune de Lescure d'Albigeois (248 K€) ;
- des subventions versées aux particuliers dans le cadre de la compétence habitat : prêt à taux zéro pour les ménages primo accédants (234 K€) et aides aux propriétaires bailleurs (54 K€) ;
- des subventions en faveur des bailleurs sociaux pour la construction de nouveaux logements sociaux (131 K€) ;
- des subventions dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de vélo (146K€) ;
- des aides économiques (immobilier et création de sites de commerce en ligne) pour 17 K€ ;
- d'abondements du fonds de soutien créé par la région Occitanie à hauteur de 275 K€ pour accompagner la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité suite à la pandémie de COVID-19. Cette dépense s'impute en investissement en application d'une circulaire interministérielle du 10 avril 2020 relative à la contribution des collectivités locales au fonds de solidarité des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques et financière de la pandémie de COVID-19 ;
- des subventions au budget annexe assainissement collectif pour la prise en charge des travaux réalisés sur le réseau d'eaux pluviales (920 K€) ;

- des subventions au budget annexe eau potable pour la prise en charge des dépenses liées à la défense incendie (34 K€). Parallèlement, des subventions d'équipement totalement amorties ont été sorties de l'actif pour un montant de 1,99 M€. Ainsi, la valeur brute des subventions d'équipement versées par l'agglomération progresse de 0,69 M€ en 2021 (2,68 M€ - 1,99 M€). Enfin, la valeur brute comptable des autres immobilisations incorporelles diminue de 1 895 K€ en raison principalement du transfert de frais d'études suivis de travaux vers les comptes 231x.

II. NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En k€	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Terrains	8 699	14	0	8 713
Constructions	53 809	161	0	53 970
Réseaux et installations de voirie	156 674	45 953	0	202 628
Réseaux divers	25 756	2 495	0	28 250
Installations techniques, agencements et matériel	9 788	1 749	0	11 537
Immobilisations concédées ou affermées	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	86 363	0	34 270	52 093
<i>dont avances et acomptes</i>	<i>304</i>	<i>310</i>	<i>0</i>	<i>614</i>
Autres	23 069	1 471	0	24 540
Total des valeurs brutes	364 158	51 843	34 270	381 731

En k€	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements	81 844	4 091	0	85 935
Dépréciations	0	0	0	0
Total des valeurs nettes	282 315	47 752	34 270	295 796

Les immobilisations corporelles de la communauté d'agglomération sont composées à près de 53 % par les réseaux et installations de voirie. L'agglomération dispose de 749 km de linéaire de voirie décomposée en 259 km de voirie en secteur urbain et 490 km en secteur rural.

Afin de sécuriser cette part importante du bilan, l'agglomération a retenu en 2021 Gracchus Laboratoire routier pour établir un état des lieux complet de cette voirie et du coût des travaux à réaliser pour la remettre à niveau. Les résultats de cette étude devraient être connus à l'été 2022.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours s'élèvent à 52 M€ à la clôture de l'exercice. Le poste se décompose comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2021
Constructions	7 284	8 238
Autres	79 080	43 855
Total des valeurs brutes	86 363	52 093

III. NOTE 3 : DROIT DE RETOUR

L'agglomération a passé des contrats de délégation de services publics pour la gestion des parkings de Jean Jaurès, du Vigan du marché Couvert et du stationnement sur voirie situés sur la commune de la ville d'Albi.

Ces contrats s'achèvent le 31/03/2028 pour les parkings de Jean Jaurès et du Vigan et le 17/06/2037 pour le parking du marché couvert.

Les biens de retours sont enregistrés dans les différents postes d'immobilisations corporelles pour une valeur nette d'environ 6,7 m€ et sont relatifs aux sociétés QPark et Interparking.

IV. NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations financières (en k€)	Valeur brute au 01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2021
Titre de participations (261)	212	68		280
Avances remboursables (2745)	30		15	15
Dépôt et cautionnement versés (275)	11	2		13
Créances autres établissements publics (27638)	5 645		150	5 495
Créances autres communes (276341)	297		94	204
TOTAL des valeurs brutes	6 195	70	259	6 007

Immobilisations financières (en k€)	Dépréciations au 01/01/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations au 31/12/2021
Total des dépréciations	0	0	0	0

En 2021, les budgets annexes photovoltaïque (BA06) et zone d'activités (BA03) ont respectivement remboursé 100 K€ et 50 K€ des avances effectuées par le budget général.

Les communes ont remboursé à l'agglomération 93,7 K€ de dette récupérable selon les échéances fixées lors du transfert de la compétence voirie en 2010.

Voici l'état des échéances des prêts et créances à la clôture 2021 :

	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Total
Prêts			
Association pour la culture numérique et l'environnement	15		15
Créances			
Budgets annexes		5 495	5 495
Communes	71	132	204
TOTAL	86	5 627	5 714

V. NOTE 5 : STOCKS

En k€	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks	15	0	15	22	0	22

Pas de stock significatif.

VI. NOTE 6 : CREANCES

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des créances par ancienneté :

Ancienneté de la créance	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
Comptes						
411	973 461	7 491	2 659			983 611
414	1 378					1 378
4161	2 397	11 243	7 279	425		21 344
4411	170 512					170 512
44316		5 573				5 573
44332	806					806
44342	386 987					386 987
44382	220 991					220 991
4621		598				598
46721	155 816	1 086	83	197	287 873	445 055
46726			892	326	713	1 931
Total	1 912 347	25 991	10 913	948	288 586	2 238 785

Opérations sous mandats

	Dépenses				Recettes			
	Nature	Montant au 31/12/2020	Aumentation de l'exercice	Montant au 31/12/2021	Nature	Montant au 31/12/2020	Aumentation de l'exercice	Montant au 31/12/2021
Opération sous mandat Arthès RD97 eau	458115	208		208	458215	208		208
Opération sous mandat Castelnau espaces verts	458117	74	1	75	458217	74	1	75
Opération sous mandat Lescure 1% paysage	458129	7		7	458229	7		7
Opération sous mandat Arthès RD97 voirie	458131	600		600	458231	600		600
Opération sous mandat RD612 département	458134	200		200	458234	200		200
Opération sous mandat Saint Juéry centre urbain	458137	1 317	96	1 413	458238	1 317	96	1 413
Opération sous mandat doublement route de la Drèche	458139	0	287	287	458239	0	275	275
Total opération sous mandat		2 406	383	2 789		2 406	371	2 777

A la clôture de l'exercice 2021 les comptes 4581 et 4582 ont augmenté de 383 K€ et 371 K€. Les écritures enregistrées en 2021 concernent essentiellement la convention sous mandat pour le doublement de la route de la Drèche dans le cadre de la sécurisation de la RN88 sur la commune de Lescure d'Albigeois.

VII. NOTE 7 : TRESORERIE

En application de l'article 26-3° de la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), les fonds des collectivités territoriales et leurs établissements publics sont déposés au Trésor. Tous les décaissements et encaissements, quel que soit leur mode, sont constatés au compte 515.

Ainsi, ce compte de Trésorerie correspond aux sommes gérées par l'État dans le cadre de l'obligation de dépôt de fonds au Trésor à laquelle est soumise la communauté d'agglomération en tant qu'entité publique.

En vertu de cette obligation le comptable public paie les dépenses et encaisse les recettes de la collectivité via son compte bancaire ouvert à la Banque de France ou via un compte de transfert interne d'opérations avec l'Etat.

Le solde du compte de Trésorerie constitue par ailleurs la limite au-delà de laquelle le paiement des dépenses est impossible, aucun découvert bancaire n'étant autorisé par l'État.

Ce compte sert également aux mouvements d'encaissement et de décaissement de fonds découlant des opérations des budgets annexes puisque ceux-ci ne sont pas dotés de l'autonomie financière.

Ainsi, du fait de la procédure dite d'« avis de règlement », mise en œuvre par l'administration de l'Etat pour régler une partie de ses engagements, notamment envers les collectivités territoriales, certaines opérations sont comptabilisées dans le compte au Trésor sans qu'interviennent des flux monétaires en contrepartie. Les principales opérations concernées sont les recettes fiscales qui sont créditées sur le compte au Trésor sans faire l'objet d'un encaissement sur le compte Banque de France.

La communauté d'agglomération ne procède pas à des placements à court terme et ne possède pas de valeur mobilière de placement.

Au 31 décembre 2021 le compte 515 « compte au trésor » du budget général s'élève à 27 041 K€.

VIII. NOTE 8 : FONDS PROPRES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fonds propres de l'agglomération :

En k€	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Apports non rattachés à un actif déterminé	32 937	2 913	0	35 850
* Dotations	9	0	0	9
* Fonds globalisés	32 928	2 913	0	35 841
<i>dont FCTVA</i>	33 154	2 913	0	36 067
Subventions d'investissement	36 833	1 513	330	38 016
* Rattachées à un actif amortissable	4 250	10	330	3 930
* Rattachées à un actif non amortissable	32 583	1 503	0	34 086
Neutralisations et régularisations	-14	0	12	-26
* Plus ou moins-values de cessions d'actifs	104	0	1	103
* Neutralisation des amortissements	0	0	0	0
* Neutralisation des provisions et dépréciations	0	0	0	0
* Autres neutralisations et régularisations	-118	0	11	-129
Réserves	117 365	12 285	0	129 650
Report à nouveau	8 124	2 190	0	10 314
Résultat de l'exercice	9 737	234	0	9 971
Droit du concédant ou de l'affermant	0	0	0	0
Droits de l'affectant et du remettant	96 992	62	0	97 054
Total	301 973	19 198	342	320 830

1) Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) compense de manière forfaitaire la TVA que les collectivités territoriales ont acquittée sur certaines de leurs dépenses et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

L'article 251 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021 met en œuvre l'automatisation de la gestion du FCTVA. La réforme consiste à automatiser la gestion du FCTVA par un recours à une base comptable des dépenses engagées et mise en paiement et par la dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement. Cette nouvelle procédure permet un traitement plus rapide et une sécurisation des versements. L'agglomération établit des déclarations trimestrielles et perçoit en année N le FCTVA des dépenses éligibles effectuées en année N.

En 2021, la communauté d'agglomération a perçu 2 913 k€ de FCTVA.

2) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues en 2021, compte tenu des quotes-parts virées au compte de résultat, sont en augmentation de 1,2 m€ par rapport à 2020.

Les principales subventions d'investissement enregistrées en 2021 concernent :

- le financement des travaux de voirie pour un montant global de 1 211 K€ : dotation amendes de police (289 K€), Fonds de développement Territorial au titre de l'aide à la voirie d'intérêt local (FAVIL) (72 K€), autres subventions versées par l'Etat (555 K€), autres subventions de la région, du département... (295 K€) ;
- le financement du projet de construction du centre technique hébergeant les parcs automobiles des services communautaire et du service des transports urbains versé par l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) part exceptionnelle 2020 (283 K€) ;
- le financement de divers projets (19 K€).

L'agglomération percevra des subventions d'investissement en 2022 selon l'avancement des projets et des justifications qui seront transmises et validées par ses financeurs (cf note 14 : engagements reçus).

IX. NOTE 9 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour risques et charges :

En k€	01/01/2021	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provisions pour risques	261,63	492,66	29,33	724,96
Provisions pour charges	6 274,34	487,34	5 269,85	1 491,83
Total	6 535,96	980,00	5 299,18	2 216,78

Le solde des provisions pour risques et charges s'est fortement réduit au 31 décembre 2021 (-4 319 K€) en raison de la reprise en situation nette des provisions pour dépréciation d'immobilisation devenues caduques (4 850 K€).

Le tableau ci-dessous présente les reprises de provisions selon leur objet :

en k€	Reprises liées à utilisation	Provisions devenues sans objet
Provisions pour risques	0,00	29,33
Provisions pour charges	419,85	4 850,00
Total	419,85	4 879,33

L'extinction de 3 contentieux en matière de ressources-humaines explique la reprise de provisions devenues sans objet de 29 325 €. Les provisions pour charges liées à l'utilisation (419 852 €) concernent exclusivement la provision pour post exploitation de la déchetterie de Ranteil.

Contentieux Interparking

La société Interparking France a introduit une requête auprès du tribunal administratif le 21 janvier 2020 pour demander la résiliation du contrat de délégation de service public relatif à l'aménagement et à l'exploitation du parc public de stationnement souterrain dit des Cordeliers aux torts de l'agglomération. Cette requête est accompagnée d'une demande d'indemnisation s'élevant à 5 422 K€ à laquelle s'ajoute des intérêts moratoires calculés à compter du 2 mars 2019.

Cette demande d'indemnisation ne nous semble pas refléter le risque réel pour la collectivité. De plus, les deux parties ont demandé dans le courant de l'année 2021 une suspension de l'instruction afin d'entamer une conciliation pour trouver une solution amiable. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée à ce stade. Si le contentieux venait à reprendre, une évaluation du risque serait réalisée afin de pouvoir comptabiliser une provision.

Provision pour désamiantage

La communauté d'agglomération a réalisé au moment de la clôture des comptes 2021 une revue de ses bâtiments contenant de l'amiante et il n'y a aucun travaux à prévoir pour le désamiantage et donc aucune provision de comptabilisé.

X. NOTE 10 : LES DETTES FINANCIERES

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2021
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursemen t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuel						
163 Emprunts obligataires (Total)					9 900 000,00										9 900 000,00
00 064	emission obligataire CACIB	29/10/2012	07/11/2012	07/11/2022	9 900 000,00	F	Taux fixe à 4,3 %	4,300	4,300	EUR	X	F	O	A-1	9 900 000,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					47 483 436,07										16 694 380,32
1641 Emprunts en euros (total)					47 483 436,07										16 694 380,32
00 001	SFIL CAFFIL	30/12/2002	30/12/2002	01/12/2003	8 429 655,14	C	Euribor 12M(Postfixe)- Floor 0 sur Euribor 12M(Postfixe)	2,316	2,350	EUR	A	P	O	B-4	4 021 746,04
00 017 DR	CAISSE D'EPARGNE	20/06/2009	20/06/2009	20/06/2010	44 852,77	F	Taux fixe à 3,85 %	3,850	3,850	EUR	A	P	O	A-1	4 285,14
00 028 DR	CREDIT AGRICOLE	23/11/2009	23/11/2009	23/11/2010	292 244,62	F	Taux fixe à 3,6 %	3,600	3,600	EUR	A	P	O	A-1	89 213,00
00 035 DR	CREDIT AGRICOLE	30/11/2009	30/11/2009	28/02/2010	190 000,00	F	Taux fixe à 3,65 %	3,650	3,700	EUR	T	P	O	A-1	46 699,97
00 041 DR	DEXIA CL	01/01/2009	01/01/2009	01/01/2010	248 633,38	F	Taux fixe à 4,55 %	4,550	4,550	EUR	A	P	O	A-1	63 800,64
00 045	SFIL CAFFIL	23/12/2010	23/12/2010	01/04/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 1,85 %	1,850	1,863	EUR	T	P	O	A-1	233 975,00
00 049 DR	DEXIA CL	01/01/2009	01/01/2009	01/01/2010	137 413,84	V	(Euribor 12M- Floor -0,4 sur Euribor 12M) + 0,4	3,450	3,500	EUR	A	P	O	A-1	45 304,68
00 055	CAISSE D'EPARGNE	11/02/2011	11/02/2011	11/05/2011	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3,99 %	3,990	4,050	EUR	T	P	O	A-1	1 384 051,48
00 058	BANQUE POPULAIRE	18/10/2011	18/10/2011	28/01/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3,99 %	3,990	4,050	EUR	T	P	O	A-1	0,00
00 059	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2011	20/12/2011	20/03/2012	3 700 000,00	F	Taux fixe à 4,66 %	4,660	4,812	EUR	T	C	O	A-1	1 233 333,20
00 060	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2011	20/12/2011	20/03/2012	8 300 000,00	F	Taux fixe à 4,66 %	4,660	4,812	EUR	T	C	O	A-1	2 766 666,80
00 069	CAISSE D'EPARGNE	15/03/2010	15/03/2013	15/06/2013	3 500 000,00	V	Euribor 3M + 0,67	0,873	0,889	EUR	T	C	O	A-1	1 458 333,45
00 040 DR	DEXIA CL	01/01/2009	01/01/2009	01/01/2010	101 275,10	V	Euribor 12M- Floor -0,35 sur Euribor 12M + 0,35	3,390	3,439	EUR	A	C	O	A-1	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	Capital restant dû au 31/12/2021
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
00.056	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/12/2011	15/12/2011	15/12/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.49 %	3,490	3,541	EUR	A	P	O	A-1	1 829 168,00
00.062	CAISSE D'EPARGNE	28/11/2012	28/11/2012	28/02/2013	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,732	EUR	T	P	O	A-1	488 191,15
00.063	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2012	25/11/2012	25/02/2013	3 700 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,732	EUR	T	P	O	A-1	451 576,59
00.070DR	DEXIA CL	28/05/2015	01/06/2015	01/04/2016	89 361,22	F	Taux fixe à 0.17 %	0,170	0,170	EUR	A	P	O	A-1	0,00
00.071	SFIL CAFFIL	28/11/2015	04/12/2015	01/04/2016	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.59 %	1,590	1,600	EUR	T	P	O	A-1	2 578 035,18
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					31 559 593,00										11 316 863,00
1687 Autres dettes (total)					31 559 593,00										11 316 863,00
ARTHES 509	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	544 318,00	F	Taux fixe à 4.57 %	4,570	4,649	EUR	T	X	O	A-1	0,00
Cambron 511	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	288 943,00	F	Taux fixe à 5.28 %	5,280	5,386	EUR	T	X	O	A-1	11 057,00
Carlus 922	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	332 081,00	F	Taux fixe à 2.98 %	2,980	3,014	EUR	T	X	O	A-1	91 887,00
Cunac 991	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	469 452,00	F	Taux fixe à 4.08 %	4,080	4,143	EUR	T	X	O	A-1	124 001,00
Denat 518	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	313 017,00	F	Taux fixe à 4.18 %	4,180	4,246	EUR	T	X	O	A-1	79 756,00
Frejairolles 519	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	775 625,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	3,413	EUR	T	X	O	A-1	389 869,00
Labastide Denat 522	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	109 409,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	4,639	EUR	T	X	O	A-1	71 375,00
Lescure 990	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	615 927,00	F	Taux fixe à 3.78 %	3,780	3,834	EUR	T	X	O	A-1	99 090,00
Marssac 540	AUTRE	01/01/2014	01/01/2014	31/03/2014	353 204,00	F	Taux fixe à 4.87 %	4,870	4,752	EUR	T	X	O	A-1	105 579,00
SAINT-JUERY 530	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	2 963 090,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	4,009	EUR	T	X	O	A-1	528 993,00
SALIES 533	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	182 710,00	F	Taux fixe à 3.47 %	3,470	3,515	EUR	T	X	O	A-1	47 173,00
TERSSAC 536	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	96 121,00	F	Taux fixe à 3.92 %	3,920	3,978	EUR	T	X	O	A-1	0,00
ALBI 785	AUTRE	01/01/2010	01/01/2010	31/03/2010	24 515 696,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,230	4,288	EUR	T	X	O	A-1	9 768 083,00
Total général					88 943 029,07										37 911 243,32

XI. NOTE 11 : LES DETTES NON FINANCIERES

Les dettes non financières s'élèvent à 6,93 m€. Elles sont composées des :

- Dettes fournisseurs pour un montant de 2,3 m€ ;
- Dettes fiscales et sociales pour un montant de 1 000 € ;
- Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers pour un montant de 2,78 m€ ;
- Dettes sur budgets annexes pour un montant de 0,5 m€ ;
- Autres dettes non financières pour un montant de 1,35 m€.

XII. NOTE 12 : LES COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation s'élèvent à 0,2 m€ et sont essentiellement composés d'une subvention perçue pour le projet de construction du centre technique hébergeant les parcs automobiles des services communautaires et du service des transports urbains.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

XIII. NOTE 13 : LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des produits de fonctionnement :

En k€	31/12/2021	31/12/2020	variation	variation %
Produits sans contrepartie directe	52 935	52 273	663	1,27 %
Dotations de l'état	9 711	9 882	-171	-1,73 %
Participations	1 386	1 446	-60	-4,13 %
Compensations autres attributions et autres participations	2 166	1 425	740	51,93 %
Dons et legs	0	0	0	0%
Impôts et taxes	39 672	39 519	154	0,39 %
Produits avec contrepartie directe	5 292	4 166	1 126	27,03 %
Ventes de biens ou prestations de services	4 370	3 116	1 254	40,24 %
Produits des cessions d'actifs	5	9	-4	-42,20 %
Autres produits de gestion	618	766	-148	-19,33 %
Production stockée et immobilisée	300	276	24	8,68 %
Autres produits	492	472	21	4,40 %
Reprises sur amortissement dépréciations provisions et transferts de charges	158	208	-50	-24,00 %
Reprises du financement rattaché à un actif	330	258	72	27,73 %
Neutralisation des amortissements dépréciations et provisions	0	0	0	0%
Neutralisation des moins-values de cession	4	5	-1	-18,54 %
Total des produits de fonctionnement	58 720	56 911	1 810	3,18 %

Le produit fiscal direct

Le produit fiscal de la communauté d'agglomération se compose de trois types de ressources :

- des impôts à taux fixés localement (TH, CFE, FB, FNB), dont les bases progressent en fonction du coefficient de majoration forfaitaire fixé en fonction de l'inflation réelle constatée l'année précédente et de l'évolution physique (nouvelles constructions, variations de population).
- des impôts à taux ou barèmes nationaux comme la fraction de TVA perçue par l'Etat, la CVAE, les IFER et la TASCOM.
- des dotations et compensations fiscales (FNGIR, DC RTP...) dont le rôle est d'assurer la neutralité financière des différentes réformes fiscales.

L'agglomération n'a pas augmenté ses taux depuis 2011. L'évolution du produit fiscal est donc issue de la seule croissance des bases d'imposition.

La Taxe Enlèvement des ordures ménagères

L'agglomération dispose d'un taux unique de TEOM sur l'ensemble de son territoire depuis 2021. Le taux voté pour 2021 s'élève à 9,89%.

Chaque année, le taux de TEOM de la communauté d'agglomération est ajusté pour que le produit soit strictement équivalent au besoin de financement des dépenses de fonctionnement (y compris dotations aux amortissements) de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de la loi de finances initiale pour 2019.

Les dotations de l'Etat

Elles sont majoritairement concentrées sur la dotation globale de fonctionnement qui s'élève à 9,4 M€ en 2021. Viennent ensuite la dotation générale de décentralisation (DGD) pour la compétence hygiène (181 K€) et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les travaux d'entretien de voirie et de bâtiment (118 K€).

Les participations

Elles sont notamment constituées des aides financières pour la valorisation des déchets (877 K€). On peut également souligner les participations pour la politique de la ville (164 K€), pour la politique de renouvellement urbain (104 K€), pour le réseau d'assistantes maternelles (102 K€) et pour l'aire d'accueil des gens du voyage (108 K€).

Les compensations, autres attributions et autres participations

Elles ont augmenté de 51,93% en 2021. La variation s'explique par la mise en place de l'abattement de 50% de la valeur locative foncière des entreprises industrielles. Cette mesure est entièrement compensée par l'Etat à hauteur de 1,56 M€ en 2021.

Les ventes de biens ou prestations de services

La hausse de 40,24% résulte de la mise en place de la redevance spéciale pour les producteurs non ménagers de déchets ménagers (671 K€), de l'augmentation des prix de reprise des matières à recycler (+392 K€) et de l'accroissement des recettes issues du stationnement payant sur voirie (+128 K€) qui avaient été pénalisées par les périodes de confinement en 2020.

La production stockée et immobilisée

L'agglomération valorise des travaux en régie pour les travaux réalisés par la régie voirie et par l'éclairage public. En 2021, ces travaux s'élèvent à environ 300 K€ et progressent de +9% par rapport à 2020.

XIV. NOTE 14 : LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des charges de fonctionnement :

En k€	31/12/2021	31/12/2020	variation	variation %
Achats et charges externes	15 016	13 469	1 547	11,48 %
Charges de personnel	18 214	18 081	134	0,74 %
<i>Dont salaires traitements et rémunérations diverses</i>	12 879	12 829	50	0,39 %
<i>Dont charges sociales</i>	5 335	5 252	84	1,59 %
Indemnités des élus (et membres du CESR)	345	340	5	1,50 %
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	14	33	-19	-58,14 %
Impôts et taxes	271	240	31	12,88 %
Dotations aux amortissements dépréciations provisions	8 238	7 910	328	4,14 %
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	6	11	-5	-44,33 %
Neutralisation des amortissements dépréciations et provisions	0	0	0	0%
Neutralisation des plus-values de cession	3	3	0	3,85 %
Total des charges de fonctionnement	42 107	40 087	2 021	5,04 %

Achats et charges externes

Ce poste a augmenté de 11,48 % en 2021 notamment en raison de la reprise des activités après la crise sanitaire de 2020. Il faut noter l'accroissement de 1M€ des coûts de traitement des ordures ménagères produites sur le territoire avec la hausse de la TGAP (30 € par tonne en 2021 contre 18 € par tonne en 2020) et des coûts de traitement issus du marché avec le syndicat mixte Trifyl (72 € HT la tonne contre 55,50 € HT la tonne en 2020). Nous avons pu également constater une progression du poste carburant (+ 25 %) liée à la hausse des prix d'achat et au fonctionnement des services sur une année complète.

Charges de personnel

L'agglomération sur l'ensemble de ses budgets a rémunéré en moyenne 562 équivalents temps plein en 2021 contre 553 en 2020.

XV. NOTE 15 : LES CHARGES D'INTERVENTION

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des charges d'intervention :

En k€	31/12/2021	31/12/2020	variation	variation %
Dispositifs d'intervention pour compte propre	5 217	5 472	-255	-4,66 %
<i>Dont ménages</i>	8	0	8	100%
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>	463	492	-29	-5,99 %
<i>Dont collectivités territoriales</i>	0	0	0	0%
<i>Dont autres organismes publics</i>	4 746	4 980	-234	-4,69 %
<i>Dont établissements d'enseignement</i>	0	0	0	0%
Autres charges	0	0	0	0%
Total des charges d'intervention	5 217	5 472	-255	-4,66 %

En 2020, le budget principal de la communauté d'agglomération avait augmenté la subvention exceptionnelle versée au budget annexe « Transports Urbains » (BA01) de 255 K€ pour faire face aux pertes de recettes liées à la crise du COVID-19. Elle a été ramenée en 2021 à 1 M€ soit une diminution de 180 K€.

Les participations annuelles au syndicat mixte du SCOT et au syndicat mixte sup Albi Tarn ont respectivement diminuées de 17 K€ et 20 K€ entre 2020 et 2021.

XVI. NOTE 16 : LE RESULTAT FINANCIER

Le tableau ci-dessous présente le résultat financier et son évolution :

En k€	31/12/2021	31/12/2020	variation	variation %
Autres produits financiers	10	14	-3	-24,74 %
Total des produits financiers	10	14	-3	-24,74 %
Charges d'intérêts	1 436	1 628	-193	-11,84 %
Total des charges financières	1 436	1 628	-193	-11,84 %
Résultat financier	-1 425	-1 615	189	-11,73 %

Les produits financiers de l'agglomération sont uniquement composés du remboursement par les communes de la dette récupérable. Ce mécanisme a été mis en place lors de la création de l'agglomération avec la fusion des deux communautés de communes et le

retour de certains équipements dans les communes. Il a été utilisé à nouveau lors du transfert de compétences en 2010. Les recettes diminuent au fur et à mesure de l'extinction de ces dettes.

La communauté d'agglomération est en phase de désendettement et la nouvelle dette mobilisée profite de taux d'intérêts bas, ce qui explique la diminution des charges d'intérêts.

AUTRES INFORMATIONS

XVII. NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES

Néant.

XVIII. NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS

Délégation de service public

DSP Interparking :

La délibération du 14 décembre 2021 a fixé le montant de la contribution annuelle à 340 k€ à compter de l'année 2022.

L'échéance du contrat étant fixée au 30/04/2042, le montant de l'engagement reçu est de 6 913 k€ ((20 ans + 4/12 ans) x 340 k€)).

Autres engagements reçus : Le contrat de concession a prévu une garantie à première demande d'un montant de 50k€ qui peut être activée pour recouvrer toutes sommes dues à la collectivité par le concessionnaire en vertu de ce contrat de concession. Il prévoit également des sanctions pécuniaires en cas de non réalisation des travaux d'entretien ou de renouvellement prévus au contrat

DSP QPARK :

L'avenant 4 au contrat de délégation prévoit une redevance fixe minimale de 330 K€ par an au titre du stationnement sur voirie.

L'échéance de ce contrat est fixée au 31/03/2028, le montant de l'engagement reçu est de 2 062 k€ ((6 ans + 3/12 ans) x 330 k€)).

Les contrats s'achèvent le 31/03/2028 pour les parkings de Jean Jaurès et du Vigan et le 17/06/2037 pour le parking du marché couvert.

Autres engagements reçus : Le contrat de concession a prévu une garantie à première demande d'un montant de 20k€ qui peut être activée pour recouvrer toutes pénalités et sommes restant dues à la collectivité par le concessionnaire en vertu de ce contrat de concession mais également pour les montants engagés pour la remise en bon état d'entretien des ouvrages et équipements. Il prévoit également des sanctions pécuniaires en cas de non réalisation des travaux d'entretien.

Subventions d'investissement

Au 31 décembre 2021, les subventions d'investissement attendues (sous réserve de justification des dépenses réalisées) s'élèvent à 5 070 k€. Ces subventions ne seront versées par les financeurs qu'au fur et à mesure de l'avancement des projets et selon un rythme fixé dans chaque convention. Les sommes conventionnées sont des sommes maximales et seront réajustées en fin de chantier si le coût du projet n'atteignait pas les sommes prévues.

La décomposition des subventions attendues est la suivante :

Année d'origine	Organisme partenaire	Nature de l'engagement	Durée de l'engagement pris	Montant de la subvention à l'origine	Reste à percevoir au 31/12/2021
2016	DEPARTEMENT DU TARN	FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE FERROVIAIRE	3	994 k€	352 k€
2014	REGION OCCITANIE	FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE FERROVIAIRE	3	1 644 k€	1 427 k€
2016	ETAT	PASSERELLE SUR LE TARN AFITF	4	590 k€	126 k€
2016	ETAT	MISE EN ŒUVRE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	2	280 k€	63 k€
2019	DEPARTEMENT DU TARN	FAVIL	2	91 k€	14 k€
2020	DEPARTEMENT DU TARN	FAVIL	2	91 k€	46 k€
2019	DEPARTEMENT DU TARN	SCHEMA DIRECTEUR PIETON	2	5 k€	5 k€
2018	REGION OCCITANIE	ACCESSIBILITE	2	6 k€	5 k€
2020	ADEME	SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	1	15 k€	15 k€
2019	ETAT	CREATION NOUVEL ITINERAIRE DCOUVERTE 2 EME TRANCHE	2	124 k€	124 k€
2018	JARDINERIE TARNAISE	AMENAGEMENT CARREFOUR ROUTE DE TOULOUSE CH DE LA BESSE	4	195 k€	98 k€
2019	REGION OCCITANIE	VOIE PIETONNE ET CYCLABLE RTE TERSSAC A CARLUS	4	11 k€	11 k€
2021	REGION OCCITANIE	CONTRAT BOURG CENTRE PUYGOUZON	3	51 k€	51 k€
2021	REGION OCCITANIE	CONTRAT BOURG CENTRE TERSSAC	3	13 k€	13 k€
2021	DEPARTEMENT DU TARN	AMGT AV ST EXUPERY LE SEQUESTRE	3	13 k€	13 k€
2021	DEPARTEMENT DU TARN	AMGT VOIE COMMUNALE CAMBON	3	23 k€	23 k€
2021	ETAT	ETUDE PONT VIEUX PHASE 2	2	46 k€	32 k€
2021	DEPARTEMENT DU TARN	FAVIL	3	90 k€	62 k€
2021	REGION OCCITANIE	P+R RIEUMAS	4	120 k€	120 k€
2021	REGION OCCITANIE	AMGT AV ST EXUPERY LE SEQUESTRE	4	8 k€	8 k€
2021	REGION OCCITANIE	VOIE PIETONNE ET CYCLABLE FONLABOUR ALBIPOLE	4	36 k€	36 k€
2021	ETAT	CONTINUITE CYCLABLE FONLABOUR DSIL	4	91 k€	91 k€
2021	DEPARTEMENT DU TARN	CHEMINEMENT DOUX RD 27 CARLUS	3	8 k€	8 k€
2021	DEPARTEMENT DU TARN	VOIE PIETONNE CH DU GO ALBI	3	44 k€	44 k€
2021	DEPARTEMENT DU TARN	RENFORCEMENT CONTINUITE CYCLABLE ROCADE	3	405 k€	405 k€
2021	DEPARTEMENT DU TARN	CONTINUITE CYCLABLE FONLABOUR ALBIPOLE	3	52 k€	52 k€
2021	DEPARTEMENT DU TARN	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR	3	5 k€	5 k€
2021	REGION OCCITANIE	VOIE PIETONNE CH DU GO ALBI	4	31 k€	31 k€
2021	CASTELNAU	FONDS DE CONCOURS VOIRIE CASTELNAU	2	494 k€	49 k€
2021	ALBI	FONDS DE CONCOURS	2	1 663 k€	1 663 k€
2020	ADEME	ETUDE RELATIVE OPTIMISATION DECHETTERIE	2	18 k€	18 k€
2020	REGION OCCITANIE	ETUDE FAISABILITE EVOL DECHETTERIE	5	35 k€	35 k€
2021	REGION OCCITANIE	INVEST PERFORMANTS BIODECEHTES	4	25 k€	25 k€
TOTAL				7 318 k€	5 070 k€

BUDGETS ANNEXES

BILANS ET COMPTES DE RESULTAT SYNTHETIQUE DES BUDGETS ANNEXES LES PLUS SIGNIFICATIFS

Budget annexe transports urbains (BA01)

Bilan synthétique

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	209,54	Dotations	
Terrains	115,12	Fonds globalisés	
Constructions	220,44	Réserves	3 243,98
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	4 017,92	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	1 598,10	Report à nouveau	521,23
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	219,50
Autres immobilisations corporelles	645,84	Subventions transférables	324,38
Total immobilisations corporelles (nettes)	6 597,42	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	1 783,30
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	6 806,96	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	6 092,38
Créances	1 580,80	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	253,75
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	2 010,06
Disponibilités	278,95	Fournisseurs	135,66
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	8,20
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 859,76	Total dettes à court terme	143,86
Comptes de régularisations	2,88	TOTAL DETTES	2 153,93
		Comptes de régularisations	169,54
TOTAL ACTIF	8 669,60	TOTAL PASSIF	8 669,60

Compte de résultat synthétique

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	4 338,44	4 039,43
Dotations et subventions reçues	474,00	474,00
Produits des services	606,10	450,82
Autres produits	54,55	22,93
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	5 473,10	4 987,19
Traitements, salaires, charges sociales	3 480,93	3 525,42
Achats et charges externes	1 902,24	1 528,21
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	1 019,65	1 005,99
Autres charges	58,00	51,56
Charges courantes non financières	6 460,82	6 111,18
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	-987,72	-1 123,99
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	24,88	31,84
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-24,88	-31,84
RÉSULTAT COURANT	-1 012,60	-1 155,83
Produits exceptionnels	1 232,57	1 498,39
Charges exceptionnelles	0,48	0,15
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 232,09	1 498,24
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	219,50	342,41

Budget annexe assainissement collectif (BA02)

Bilan synthétique

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	372,46	Dotations	510,32
Terrains	886,31	Fonds globalisés	221,38
Constructions	62,61	Réserves	16 507,59
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	96 536,84	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	5 128,41	Report à nouveau	1 780,89
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	215,42
Autres immobilisations corporelles	35,05	Subventions transférables	38 146,87
Total immobilisations corporelles (nettes)	102 649,22	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	173,71	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	18 408,91
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	103 195,39	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	75 791,39
Créances	2 866,53	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46,83
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	29 600,77
Disponibilités	827,50	Fournisseurs	1 073,99
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	437,37
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 694,03	Total dettes à court terme	1 511,36
Comptes de régularisations	66,35	TOTAL DETTES	31 112,13
TOTAL ACTIF	106 955,77	Comptes de régularisations	5,42
		TOTAL PASSIF	106 955,77

Compte de résultat synthétique

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	244,17	214,04
Produits des services	6 559,75	6 945,11
Autres produits	325,83	143,31
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	7 129,75	7 302,46
Traitements, salaires, charges sociales	985,34	1 019,46
Achats et charges externes	1 873,78	1 800,05
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	3 713,57	2 322,01
Autres charges	161,38	97,99
Charges courantes non financières	6 734,07	5 239,50
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	395,68	2 062,96
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	962,77	780,95
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-962,77	-780,95
RÉSULTAT COURANT	-567,08	1 282,01
Produits exceptionnels	843,26	810,36
Charges exceptionnelles	60,75	54,99
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	782,51	755,37
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	215,42	2 037,38

Budget annexe eau potable (BA10)

Bilan synthétique

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	103,70	Dotations	
Terrains	77,33	Fonds globalisés	
Constructions	17 029,61	Réserves	3 290,84
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	32 722,36	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	4 838,81	Report à nouveau	3 829,40
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	1 842,26
Autres immobilisations corporelles	131,36	Subventions transférables	8 749,24
Total immobilisations corporelles (nettes)	54 799,47	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	3,29	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	25 488,37
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	54 906,46	Autres fonds propres	
Stocks	223,37	TOTAL FONDS PROPRES	43 200,11
Créances	3 210,63	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	63,11
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	15 825,19
Disponibilités	1 017,31	Fournisseurs	212,10
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	63,63
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 451,31	Total dettes à court terme	275,73
Comptes de régularisations	11,57	TOTAL DETTES	16 100,91
		Comptes de régularisations	5,21
TOTAL ACTIF	59 369,34	TOTAL PASSIF	59 369,34

Compte de résultat synthétique

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	6 806,25	9 131,74
Autres produits	185,64	287,39
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	6 991,89	9 419,13
Traitements, salaires, charges sociales	1 406,49	1 323,99
Achats et charges externes	1 385,81	1 213,81
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	1 726,21	1 202,01
Autres charges	526,63	415,63
Charges courantes non financières	5 045,14	4 155,45
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	1 946,75	5 263,68
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	239,28	325,49
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-239,28	-325,49
RÉSULTAT COURANT	1 707,47	4 938,19
Produits exceptionnels	183,72	2 604,41
Charges exceptionnelles	48,94	1 688,85
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	134,78	915,56
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 842,26	5 853,75

NOTE 1 : STOCKS

L'agglomération constate l'existence de stocks sur 3 budgets annexes.

En k€	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks d'aménagement (BA 07 et BA 08)	16 259,17	3 988,52	12 270,65	16 444,29		16 444,29
Stock de fournitures de magasin (BA10)	211,98		211,98	227,79		227,79
Stock de compteurs (BA 10)	11,39		11,39	11,66		11,66
Total	16 482,54	3 988,52	12 494,02	16 683,74	0,00	16 683,74

Le budget annexe eau potable (BA10) possède des stocks pour les fournitures de magasin (212 K€) et pour les compteurs (11 K€). Ces stocks permettent les entretiens et les réparations courantes du service. Les stocks sont gérés par un magasinier à l'aide du logiciel Gima. Ils sont évalués selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP).

La majorité des stocks concernent des produits dont le taux de rotation est élevé.

L'agglomération dispose de stocks importants sur les deux budgets annexes de zones d'activités (en valeur brute) : 8 503 K€ sur le budget ZAC Innoprod (BA07) et 7 556 K€ sur le budget ZAC Rieumas (BA08).

Une dépréciation de stock a été comptabilisée sur le budget annexe ZAC Rieumas (3,99 M€) pour tenir compte de l'écart entre le prix de revient de la zone (39 € / m²) et les prix de cession des parcelles aménagées (entre 15 € / m² et 39 € / m²). Elle a été comptabilisée en charge de fonctionnement au compte 6817 (dotation aux dépréciations des actifs circulants). Cette opération n'a pu être réalisée en situation nette au titre des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs car le compte 1068 n'est pas mouvementé sur les budgets annexes de lotissement ou de zone gérés en comptabilité de stock (le besoin de financement de ces budgets est temporaire et leur section d'investissement ne peut donc comptabiliser de ressources définitives comme les subventions d'équipement ou les excédents de fonctionnement capitalisés).

A ce jour, la comptabilisation des stocks est réalisée en intégrant annuellement les dépenses mandatées sur chaque zone et en déduisant les éventuelles cessions de l'exercice à leur prix de vente.

Les schémas de comptabilisation des opérations d'aménagement seront revus en 2022 conformément aux recommandations du commissaire aux comptes.

Il conviendra de sortir les parcelles cédées pour leur prix de revient (coût d'achat + coût d'aménagement).
 En fonction du coût de revient et du prix de vente la dépréciation constatée sur la ZAC Rieumas pourra alors être partiellement reprise.

NOTE 2 : TRESORERIE

Chaque budget annexe de SPIC possède un compte au Trésor individuel. Pendant le courant de l'exercice, le budget général peut consentir des avances aux budgets annexes mais dans tous les cas et en conformité avec la réglementation, ces avances doivent être soldées au 31 décembre. Ce mécanisme a été utilisé en 2021 sur les budget annexes de l'assainissement collectif, du parking et de l'eau potable afin de pallier aux besoins de trésorerie dû au temps nécessaire à l'encaissement des prêts. Cette méthode permet d'éviter les frais engendrés par une ligne de trésorerie consentie par un organisme bancaire.

Au 31 décembre 2021 les comptes 515 des budgets annexes présentaient les soldes suivants :

	BA01	BA02	BA03	BA04	BA05	BA06	BA09	BA10
Compte 515 en K€ au 31/12/2021	271,72	822,31	69,3	218,99	138,30	135,83	263,88	1 013,31

NOTE 3 : FONDS PROPRES

Le budget annexe de l'assainissement collectif (BA02) et le budget annexe de l'eau potable (BA010) comptabilisent respectivement 49,01 m€ et 10,12 m€ aux comptes 13.

Les subventions enregistrées sur le budget annexe assainissement collectif sont versées essentiellement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (20,74 m€) et par le budget général pour le remboursement des travaux effectués sur le réseau d'eaux pluviales (9,9 m€). Sur le budget annexe eau potable, les financeurs des opérations de travaux sont essentiellement l'agence de l'eau Adour Garonne (4,4 m€) et le département (4,89 m€).

L'ensemble des subventions perçues dans le cadre des budgets annexes doivent être reprises au même rythme que les immobilisations auxquelles elles sont rattachées.

NOTE 4 : LES DETTES FINANCIERES

Budget annexe transports urbains (BA01)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2021
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 580 000,00										2 005 638,69
1641 Emprunts en euros (total)					4 580 000,00										2 005 638,69
01 008	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	31/01/2014	31/01/2014	30/04/2014	3 000 000,00	C	Taux fixe 2.49% à barrière 5% sur Euribor 3M (Marge de 1.05%)	2.490	2.550	EUR	T	C	O	B-1	675 000,00
01 009	CREDIT AGRICOLE	21/02/2019	24/05/2019	31/08/2019	780 000,00	V	(Euribor 3M + 0.36)- Floor 0 sur Euribor 3M	0,360	0,360	EUR	T	P	O	A-1	587 623,37
01 010	CREDIT AGRICOLE	26/12/2019	02/01/2020	31/01/2021	500 000,00	F	Taux fixe à 0.23 %	0,230	0,230	EUR	A	P	O	A-1	450 515,32
01 011	BANQUE POSTALE	19/11/2020	31/03/2021	01/07/2021	300 000,00	F	Taux fixe à 0.49 %	0,490	0,491	EUR	T	C	O	A-1	292 500,00
1643 Emprunts en devises (total)															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)															
Total général					4 580 000,00										2 005 638,69

Budget annexe assainissement collectif (BA02)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2021
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					42 355 980,29										29 022 393,04
1641 Emprunts en euros (total)					42 355 980,29										29 022 393,04
02 009	SFIL CAFFIL	15/02/2003	15/02/2003	15/02/2004	92 962,26	F	Taux fixe à 5,3 %	5,300	5,300	EUR	A	P	O	A-1	30 435,01
02 012	CREDIT AGRICOLE	05/10/2001	05/10/2001	30/01/2002	175 316,36	F	Taux fixe à 5,8 %	5,800	5,927	EUR	T	P	O	A-1	57 485,66
02 015	CAISSE D'EPARGNE	10/11/2003	10/11/2003	10/11/2004	181 695,24	F	Taux fixe à 4,85 %	4,850	4,850	EUR	A	P	O	A-1	74 410,59
02 016	CAISSE D'EPARGNE	01/05/2004	01/05/2004	06/04/2005	58 000,00	F	Taux fixe à 3,65 %	3,650	3,650	EUR	A	P	O	A-1	11 555,91
02 021	CAISSE D'EPARGNE	22/05/2008	22/05/2008	29/12/2008	672 601,96	F	Taux fixe à 2,9 %	2,900	2,900	EUR	A	P	O	A-1	259 439,80
02 022	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2008	24/12/2008	24/12/2009	3 900 000,00	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1	2 337 362,34
02 023	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2008	24/12/2008	24/12/2009	2 600 000,00	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1	1 558 241,53
02 024	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2009	23/12/2009	23/12/2010	5 500 000,00	F	Taux fixe à 3,65 %	3,650	3,650	EUR	A	P	O	A-1	3 461 512,69
02 025	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2009	23/12/2009	23/12/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,65 %	3,650	3,650	EUR	A	P	O	A-1	629 366,02
02 031	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2009	25/12/2009	25/12/2010	405 305,00	F	Taux fixe à 3,8 %	3,800	3,800	EUR	A	P	O	A-1	273 618,51
02 032	CAISSE D'EPARGNE	20/03/2009	20/03/2009	20/03/2010	93 115,40	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1	38 464,65
02 034	SFIL CAFFIL	01/09/2009	01/09/2009	01/09/2010	335 993,11	F	Taux fixe à 4,78 %	4,780	4,780	EUR	A	P	O	A-1	213 868,01
02 036	SFIL CAFFIL	01/06/2009	01/06/2009	01/06/2010	925 088,17	F	Taux fixe à 4,07 %	4,070	4,070	EUR	A	P	O	A-1	613 231,80
02 038	SFIL CAFFIL	01/06/2009	01/06/2009	01/06/2010	259 024,68	F	Taux fixe à 4,07 %	4,070	4,070	EUR	A	P	O	A-1	171 704,89
02 046	SFIL CAFFIL	01/02/2009	01/02/2009	01/02/2010	138 791,38	F	Taux fixe à 3,99 %	3,990	3,990	EUR	A	P	O	A-1	50 763,26

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2021
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé QN	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
02 047	CREDIT AGRICOLE	30/09/2009	30/09/2009	30/09/2010	42 580,44	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,550	EUR	A	P	O	A-1	12 965,25
02 048	CREDIT AGRICOLE	31/01/2009	31/01/2009	31/01/2010	270 613,44	F	Taux fixe à 5.3 %	5,300	5,300	EUR	A	P	O	A-1	175 940,58
02 049	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2009	29/12/2009	29/12/2010	770 715,68	F	Taux fixe à 2.9 %	2,900	2,900	EUR	A	P	O	A-1	319 148,61
02 050	SFIL CAFFIL	01/07/2009	01/07/2009	01/07/2010	1 282 029,28	C	Taux fixe 4.02% à barrière 5.25% sur Euribor 12M(Postfixé) (Marge de 0.1%)	4,020	4,079	EUR	A	P	O	B-1	908 761,40
02 055	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2009	14/12/2009	14/03/2010	261 407,94	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,815	EUR	T	P	O	A-1	188 833,10
02 056	CAISSE D'EPARGNE	14/11/2009	14/11/2009	14/02/2010	400 000,00	F	Taux fixe à 4.09 %	4,090	4,153	EUR	T	P	O	A-1	294 626,11
02 070	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2010	22/12/2010	23/12/2011	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,550	EUR	A	P	O	A-1	1 327 927,20
02 081	CAISSE D'EPARGNE	10/07/2010	10/07/2010	10/07/2011	160 570,92	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,400	EUR	A	P	O	A-1	94 396,05
02 079	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/11/2011	15/11/2011	15/11/2012	2 300 000,00	F	Taux fixe à 4.4 %	4,400	4,464	EUR	A	P	O	A-1	1 619 850,00
02 080	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/12/2011	15/12/2011	15/12/2012	4 500 000,00	F	Taux fixe à 3.49 %	3,490	3,541	EUR	A	P	O	A-1	2 743 752,00
02 082	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	31/01/2014	31/01/2014	30/04/2014	2 000 000,00	C	Taux fixe 3.25% à barrière 5.5% sur Euribor 3M (Marge de	3,250	3,338	EUR	T	C	O	B-1	1 225 000,00
02 083	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/02/2014	20/02/2014	01/03/2015	2 000 000,00	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	2,250	2,250	EUR	A	C	O	A-1	1 300 000,00
02 084	DEXIA CL	26/05/2015	01/06/2015	01/04/2016	156 744,29	F	Taux fixe à 0.46 %	0,460	0,460	EUR	A	P	O	A-1	99 309,69
02 087	CREDIT AGRICOLE	30/01/2017	23/05/2017	31/05/2018	1 600 000,00	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	0,900	EUR	A	P	O	A-1	1 302 516,44
02 088	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/07/2017	29/09/2017	01/02/2018	635 000,00	F	Taux fixe à 1.63 %	1,630	1,630	EUR	T	P	O	A-1	523 874,60
02 089 - Consolidation	SOCIETE GENERALE	04/01/2019	29/03/2019	29/06/2019	2 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,400	0,406	EUR	T	C	O	A-1	2 225 000,00
02 090	CREDIT AGRICOLE	21/02/2019	24/05/2019	31/08/2019	1 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.57)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,570	0,571	EUR	T	P	O	A-1	906 285,33
02 092	CREDIT AGRICOLE	26/12/2019	02/01/2020	31/01/2021	1 400 000,00	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	0,800	EUR	A	P	O	A-1	1 349 190,50

ID : 081-248100737-20220628-DEL2022_083-DE

[illegible]

Budget annexe eau potable (BA10)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2021
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					18 374 064,13										15 767 828,87
1641 Emprunts en euros (total)					18 374 064,13										15 767 828,87
10 001	BANQUE POPULAIRE OCCITANE	10/10/2008	01/01/2020	15/01/2020	285 000,00	F	Taux fixe à 2,57 %	2,570	2,595	EUR	T	P	O	A-1	148 787,97
10 004	SFIL CAFFL	21/12/2015	01/01/2020	01/03/2020	357 809,59	F	Taux fixe à 2,04 %	2,040	2,056	EUR	T	P	O	A-1	300 034,58
10 006	SFIL CAFFL	04/06/2019	01/01/2020	01/07/2020	860 000,00	F	Taux fixe à 1,46 %	1,460	1,460	EUR	A	C	O	A-1	802 666,66
10 003	CAISSE D'EPARGNE	20/02/2006	01/01/2020	25/12/2020	86 502,43	F	Taux fixe à 3,6 %	3,600	3,600	EUR	A	P	O	A-1	63 931,82
10 005	SFIL CAFFL	04/06/2019	01/01/2020	01/01/2021	300 000,00	V	(Euribor 12M + 0,39)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,390	0,396	EUR	A	C	O	A-1	285 000,00
10 002	SFIL CAFFL	17/07/2019	01/01/2020	01/10/2020	750 000,00	F	Taux fixe à 1,35 %	1,350	1,350	EUR	A	C	O	A-1	700 000,00
10 007	CREDIT AGRICOLE	29/12/2017	01/01/2020	15/07/2020	648 815,89	F	Taux fixe à 1,77 %	1,770	1,770	EUR	A	P	O	A-1	602 194,83
10 008	SFIL CAFFL	18/05/2005	01/01/2020	01/06/2020	135 219,36	F	Taux fixe à 4,07 %	4,070	4,070	EUR	A	P	O	A-1	122 646,42
10 010	SOCIETE GENERALE	10/03/2020	01/01/2020	27/12/2020	169 135,46	F	Taux fixe à 3,8598 %	3,860	3,916	EUR	A	P	O	A-1	0,00
10 011	SOCIETE GENERALE	10/03/2020	01/01/2020	10/01/2020	668 587,83	F	Taux fixe à 3,62 %	3,620	3,724	EUR	T	C	O	A-1	524 028,31
10 012	SOCIETE GENERALE	10/03/2020	01/01/2020	01/03/2020	443 333,47	F	Taux fixe à 4,25 %	4,250	4,382	EUR	T	C	O	A-1	266 000,11
10 013	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/11/2007	01/01/2020	28/11/2020	79 999,96	F	Taux fixe à 4,495 %	4,495	4,561	EUR	A	C	O	A-1	26 666,66
10 014	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	05/10/2018	01/01/2020	06/01/2020	315 789,48	F	Taux fixe à 2,09 %	2,090	2,137	EUR	A	C	O	A-1	273 684,22
10 015	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10/01/2002	10/01/2020	11/01/2021	160 634,14	C	Taux fixe 3,27% à barrière 5,2% sur Euribor 12M(Postfixé)-Floor Binaire sur Euribor 12 Mois (3/1,73)	5,000	5,073	EUR	A	X	O	B-1	80 317,07

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														Capital restant dû au 31/12/2021
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuel						
10.016	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10/01/2003	10/01/2020	11/01/2021	131 650,90	V	(Euribor 12M(Postfixé)-Floor 0.15 sur Euribor 12M(Postfixé)) + (-0.15)	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	65 825,45
10.017	SFIL CAFFIL	02/07/2019	01/01/2020	01/09/2020	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0.76 %	0,760	0,760	EUR	A	C	O	A-1	4 333 333,34
10.018	SFIL CAFFIL	24/07/2014	01/01/2020	01/09/2020	50 891,23	F	Taux fixe à 3.36 %	3,360	3,409	EUR	A	P	O	A-1	0,00
10.019	SFIL CAFFIL	22/12/2005	01/01/2020	01/01/2021	259 805,52	C	Taux fixe 2.99% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)- CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0.3% sinon (5.35% - 5 x spread)	4,170	4,231	EUR	A	P	O	E-3	227 896,26
10.020	SFIL CAFFIL	22/05/2008	01/01/2020	01/07/2020	233 439,48	F	Taux fixe à 4.39 %	4,390	4,529	EUR	T	P	O	A-1	136 304,82
10.021	CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/12/2001	02/11/2020	02/02/2021	295 555,50	C	Taux fixe 3.09% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)- CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (6.5% - 5 x spread)	3,090	3,172	EUR	T	C	O	E-3	239 259,18
10.022	CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/12/2001	01/09/2020	01/12/2020	53 686,41	C	Taux fixe 3.2% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)- CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (6.5% - 5 x spread)	3,200	3,286	EUR	T	C	O	E-3	0,00
10.023	CREDIT FONCIER DE FRANCE	08/10/2010	16/11/2020	25/01/2021	260 696,82	F	Taux fixe à 2.94 %	2,940	2,973	EUR	T	P	O	A-1	226 645,99
10.024	CREDIT FONCIER DE FRANCE	08/10/2010	16/11/2020	25/01/2021	886 368,89	F	Taux fixe à 2.94 %	2,940	2,973	EUR	T	P	O	A-1	770 596,05
10.025	BANQUE POPULAIRE	08/10/2010	01/01/2020	29/02/2020	941 141,77	F	Taux fixe à 2.35 %	2,350	2,371	EUR	T	P	O	A-1	642 009,13
10.026	SFIL CAFFIL	19/11/2020	10/12/2020	01/07/2021	3 500 000,00	V	(ESTR(Postfixé) + 0.82)- Floor 0 sur ESTR(Postfixé)	0,820	0,835	EUR	T	C	O	A-1	3 430 000,00
10.027	ARKEA	26/11/2021	21/12/2021	28/02/2022	1 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.17)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,170	0,173	EUR	T	C	O	A-1	1 500 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)															
Total général					18 374 064,13										15 767 828,87

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01/07/2022



ID : 081-248100737-20220628-DEL2022_083-DE